



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

4EME TRIMESTRE 2017

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017

1. Fourniture et mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en groupement de commandes avec le SDEM50.
2. Vérification des installations électriques : Eclairage Public, Signalisation Lumineuse et locaux du SDEC ÉNERGIE.
3. Reconductions de marchés.
4. Reconstitution de marchés "Cartographie"
5. Transferts de compétence - Eclairage Public - Formigny-la-Bataille et Seulline.
6. Aides au développement économique du réseau.
7. Travaux 2018 : Aides financières pour les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants.
8. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 4ème tranche 2017.
9. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2017.
10. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 8ème tranche 2017.
11. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2018.
12. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2018.
13. Marchés de travaux - Déclaration de sous-traitance - SPIE CityNetworks.
14. Dématérialisation des actes administratifs - Adhésion au système d'information @ctes.
15. Protocole B - Actualisation du prix des terres non constructibles.
16. Tickets restaurants 2018.
17. Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des contributions des tiers privés pour les raccordements électriques.
18. Création d'une régie de recettes pour le remboursement de sinistres, dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public et Signalisation Lumineuse.
19. Création d'une régie de recettes liées à la recharge des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV
20. Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations à la Maison de l'Energie et en extérieur.
21. Convention de partenariat avec le Lycée Jean Rostand de Caen, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050".
22. Convention de partenariat avec l'ARE, Arbor&sens et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : Plantation, valorisation économique, insertion : la filière bois-bocage énergie comme levier de transition du Bocage Virois".
23. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité - Communauté de communes Cœur de Nacre.
24. Actualisation du plan stratégique 2015-2020.
25. Prolongation du contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

1. Fourniture de mâts d'éclairage public 2018
2. Accord cadre en groupement de commandes – Marchés subséquents n°3 « fourniture de postes de transformations, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité
3. Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants sur un réseau d'éclairage public - 2017
4. Fourniture de panneaux à messages variables - 2017
5. Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ENERGIE
6. Reconductions de marchés
7. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la concession de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente - Avenant n°2 : Prolongation de la durée de la tranche conditionnelle n°2
8. Compétence « Energies renouvelables » - Projet Photovoltaïque sur la Commune de Subles.
9. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque (école de musique sur le territoire de la commune déléguée de Vassy).
10. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production de chaleur (réseau technique bois avec raccordement de 7 bâtiments, sur le territoire de la commune déléguée de Vassy).
11. Convention de partenariat avec le Collège Jean de la Varenne de Creully-sur-Seulles (Creully), pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade « 2050 ».

12. Communauté de Communes Cœur de Nacre : convention d'adhésion à l'option efficacité énergétique des bâtiments publics prioritaires du diagnostic énergie intercommunal – Partenariat avec Caen Normandie Métropole
13. Communauté de Communes du Pays de Falaise : convention d'adhésion au Diagnostic Energie Intercommunal (DEI) – Partenariat avec Caen Normandie Métropole
14. Communauté de Communes Val-Es-Dunes : convention d'adhésion au Diagnostic Energie Intercommunal (DEI) – Partenariat avec Caen Normandie Métropole
15. Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Balleroy-sur-Drôme et Carpiquet
16. Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Saint-Arnoult
17. Convention de partenariat pour la Transition Energétique avec ERDF
18. Déploiement du compteur GAZPAR sur le territoire des concessions GRDF
19. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2017
20. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 9ème tranche 2017
21. Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques – 5ème tranche 2017
22. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2018
23. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2ème tranche 2018
24. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de DIVES-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue de l'Hôtel de Ville »
25. "Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Quartier des Bosquets » (Phase 2)"
26. "Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Quartier des Bosquets » (Phase 3)"
27. Aides financières - Eclairage Public - Blainville-sur-Orne
28. Aides financières - Périphériques des systèmes communicants - Panneaux à Messages Variables (PMV)
29. Aides financières - Périphériques des systèmes communicants - Fourniture et installation de vidéo-protection
30. Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI – Livry
31. Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI – Rejet d'une demande d'aide
32. Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA – Arganchy
33. Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - Saint-Vigor-le-Grand

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2017

1. Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président
2. Avenant de prolongation de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclue le 18 décembre 1992, liant le SDEC ENERGIE, ENEDIS et EDF, pour une durée de 6 mois
3. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
4. Modification des seuils d'éligibilité au dispositif "Etalement de charges"
5. Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018
6. Budget 2017 : Décision Modificative n° 1
7. Avenants aux conventions de concessions ANTARGAZ FINAGAZ
8. Délégation de service public de distribution publique de Gaz sur la commune de Baron sur Odon
9. Création d'une régie à autonomie financière pour les compétences "Energies Renouvelables" et "Réseaux publics de chaleur et/ou de froid" et validation de ses statuts.
10. Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence "Contribution à la Transition Energétique"
11. Compétences "Cycle de l'Eau"



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ENERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Fourniture et mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en groupement de commandes avec le SDEM50.

Le marché public concerne la fourniture d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, de la signalétique verticale associée et mise en service des infrastructures de recharge.

Il fait suite à la création d'un groupement de commandes entre le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 autorisée par le bureau syndical du 31 mars 2017.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services, avec minimum et maximum, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 66, 67, 68 et 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification,
- Etendue/allotissement :

N°	Intitulé du lot	Quantité mini	Quantité maxi
1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	4	12
2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	1	12

Après un premier appel d'offres, déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 31 Août 2017 du fait que les deux offres remises étaient irrégulières, il a été décidé de relancer un nouvel appel d'offres.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-01

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été transmis aux JOUE et BOAMP le 8 septembre 2017.

La publicité correspondante est parue le 13 septembre 2017 au JOUE (annonce 2017/S 175-357999) et au BOAMP (avis n° 17-123663). Elle a également été mise en ligne sur le site internet du syndicat, ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Au total :

- 15 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation (cf. liste détaillée dans le PV de la CAO du 17 octobre 2017, annexé à la présente délibération),
- 2 sociétés ont remis une offre pour les deux lots : E-Totem et DBT-CEV.

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - note sur 10 points, pondérée à 60 %,
- Valeur qualitative de l'offre - note sur 10 points, pondérée à 40 %.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2017 (procès-verbal en annexe) a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

N°	Intitulé du lot	Attributaire
1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	E-TOTEM
2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	E-TOTEM

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,
- autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE de CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Étaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ENERGIE

Le marché public porte sur les vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, neuves, remaniées ou existantes dans le département du Calvados et sur les installations électriques des locaux du SDEC ENERGIE.

Il fait suite au précédent marché qui prendra fin le 31 décembre 2017.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes, avec minimum et maximum, passé selon la procédure adaptée soumise à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter de janvier 2018, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du décret cité ci-avant,
- Etendue/allotissement :

Montant annuel du marché HT	
Minimum	Maximum
15 000 €	40 000 €

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru le 8 septembre 2017 au BOAMP (avis n°17-123613), ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient obtenir le dossier de consultation, 15 sociétés ont téléchargé les pièces (cf. liste détaillée dans rapport du Président en annexe).



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-02

Au total, 4 sociétés ont remis une offre, dont une par voie dématérialisée : Dekra Industrial, Socotec, Bureau Véritas et Qualiconsult.

L'offre la mieux disante a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative de l'offre - note sur 10 points, pondérée à 25 %,
- Proposition financière - note sur 10 points, pondérée à 75 %.

Sur la base du rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose de retenir l'offre de la société DEKRA INDUSTRIAL.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le présent accord-cadre à bons de commandes à DEKRA INDUSTRIAL,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25

Étaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Étaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Suffrages exprimés : 20

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Reconductions de marchés

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvellement	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°	
Logiciel de publication de données SIG - Maintenance	Imagis Méditerranée	12	3	01/01/2016	31/12/2019	2	
Armoires Eclairage Public	Lot 1 « sur poteaux »	DEPAGNE	12	2	14/01/2016	13/01/2019	2
	Lot 2 « sur socles »						

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



SDEC ÉNERGIE
Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : **24 OCT. 2017**

2017-07/BS/DB-03

Délibération certifiée exécutoire : **24 OCT. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 OCT. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 OCT. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017 Extrait du registre des délibérations
--

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 20

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Reconduction des marchés « Cartographie »

Les marchés publics relatifs à l'acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des invasions complémentaires non intrusives arrivent à échéance selon les délais prévus dans les pièces de la consultation, soit :

Intitulé des lots	Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouvellement	Début de marché	Fin du marché
Lot 1 « Calvados »	Cerene Services	12	3	10/01/2017	09/01/2021
Lot 2 « Caen la Mer »	ECR Environnement			09/01/2017	08/01/2021

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler le lot n°1 « Calvados » avec la société CERENE Services, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

Quant au lot n°2 « Caen la Mer », il propose de ne pas le renouveler.

En effet, l'entreprise titulaire ECR-ENVIRONNEMENT a alerté, par courrier du 27 septembre 2017, le SDEC ÉNERGIE des difficultés qu'elle rencontrait concernant les conditions financières du marché qui, à court terme, risque de mettre son Agence de Caen dans une situation financière très délicate et dans un climat social difficile.

Cette dernière demande de ne pas reconduire ce marché pour une année supplémentaire.

Il faut noter que malgré ces difficultés, ECR-ENVIRONNEMENT respecte ses engagements et les prestations sont jugées satisfaisantes.



DATE D’AFFICHAGE : **24 OCT. 2017**

2017-07/BS/DB-04

Dans ce contexte, le Président propose au Bureau Syndical de :

- renouveler le lot n° 1 « Calvados » avec la société CERENE SERVICES,
- de ne pas renouveler le lot n° 2 pour les raisons exposées ci-avant et de relancer une consultation prochainement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *de renouveler le lot n° 1 « Calvados » pour une nouvelle année,*
- *de ne pas renouveler le lot n° 2 « Caen la Mer » et de lancer une nouvelle consultation,*
- *de charger le Président de l’exécution de la présente décision ;*
- *de l’autoriser à signer tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 OCT. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 OCT. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25
Étaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Étaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Suffrages exprimés : 20

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Transferts de compétence - Formigny-la-Bataille et Seulline (Eclairage Public)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
FORMIGNY-LA-BATAILLE	5 juillet 2017	Eclairage Public
SEULLINE	24 août 2017	

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de cette compétence à la carte, visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE par les communes nouvelles de Formigny-la-Bataille et de Seulline ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

24 OCT. 2017
- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-05

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Henri GIRARD, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 12 octobre 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 (liste en annexe) ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-06

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Travaux 2018 - Aides financières pour les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants

Le SDEC ÉNERGIE et les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants ont pris des délibérations concordantes définissant, à compter du 1^{er} janvier 2018, les modalités de perception et éventuellement de reversement de la TCCFE.

Ces dispositions ne modifient ni la maîtrise d'ouvrage des travaux, comme elle est définie à l'article 5 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de concession de 1992, ni la catégorie de communes des communes historiques correspondantes, mais impactent leur régime d'aides financières dont les communes nouvelles bénéficient.

Pour rappel, les aides financières 2017 prévoient explicitement que celles-ci sont adossées à la catégorie des communes historiques.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le régime d'aide des communes historiques d'une commune nouvelle de plus de 2 000 habitants correspondra aux modalités prévues dans la délibération concordante correspondante, à savoir :

- Régime d'aides des villes A, si la commune nouvelle perçoit et conserve la totalité de la TCCFE ;
- Régime d'aides des communes B1, si le SDEC ÉNERGIE reverse à la commune nouvelle 50% de la TCCFE qu'il perçoit ;
- Régime d'aides attaché à la catégorie de la commune historique, si le SDEC ÉNERGIE reverse à la commune nouvelle la quote part correspondante de la TCCFE perçue en 2017 ;
- Régime d'aides des communes C, si le SDEC ÉNERGIE perçoit et conserve la totalité de la TCCFE.

En 2017, certaines de ces communes nouvelles ont été amenées à prendre des délibérations pour une réalisation de travaux en 2018, et ce, sur la base d'avant-projets sommaires dont la participation communale résultait du régime d'aide de la commune historique en 2017.



DATE D’AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-07

Sur avis de la commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, le Président propose au Bureau Syndical que, pour ces projets, les aides appliquées soient celles prévues à compter de 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’appliquer les aides 2018, pour les projets dont la commune nouvelle a délibéré en 2017 et dont la participation communale résultait du régime d’aide de la commune historique en 2017 ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux - 4^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 211 738 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 4 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

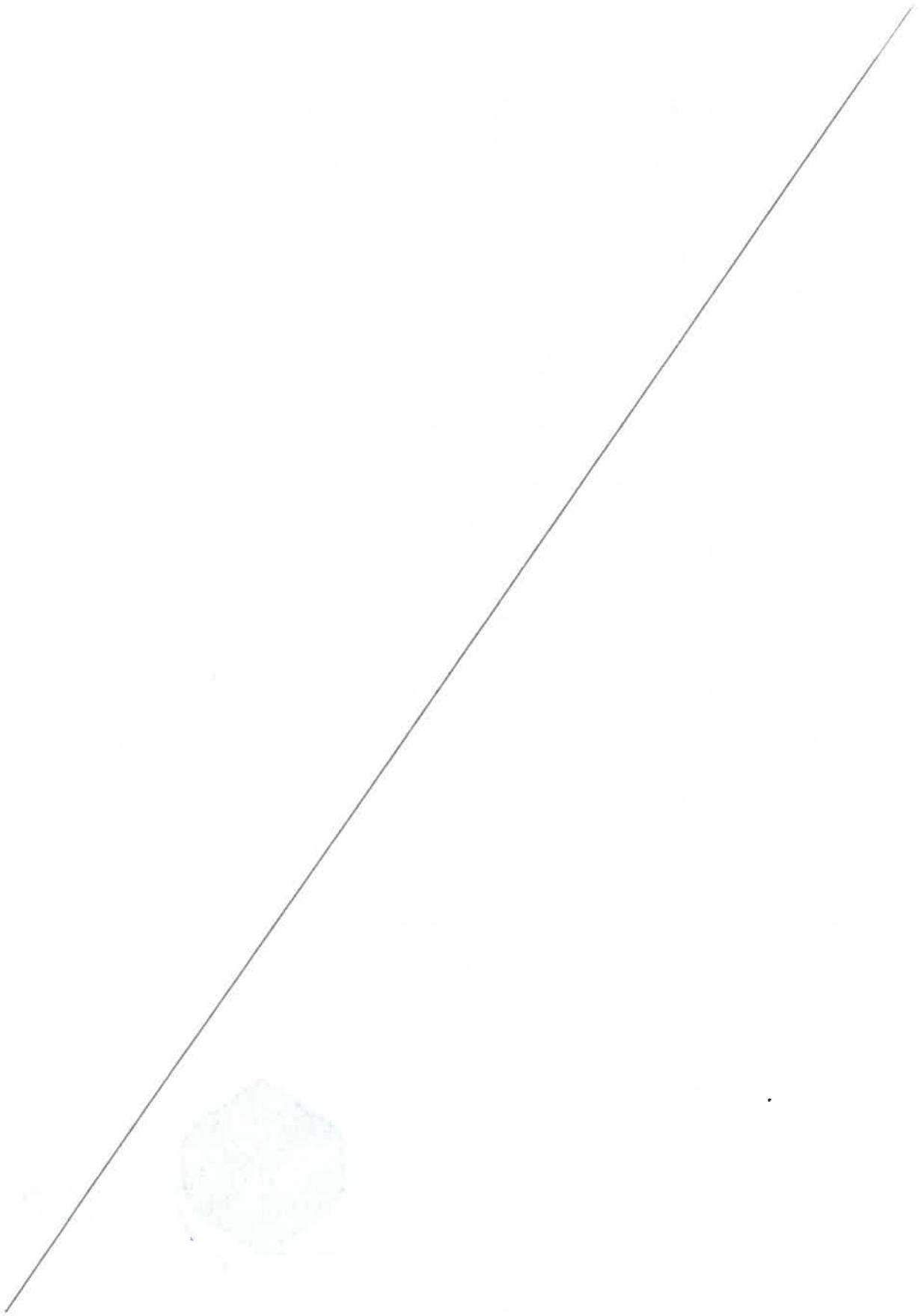
Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Étaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Henri GIRARD, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 88 565,31 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 5 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

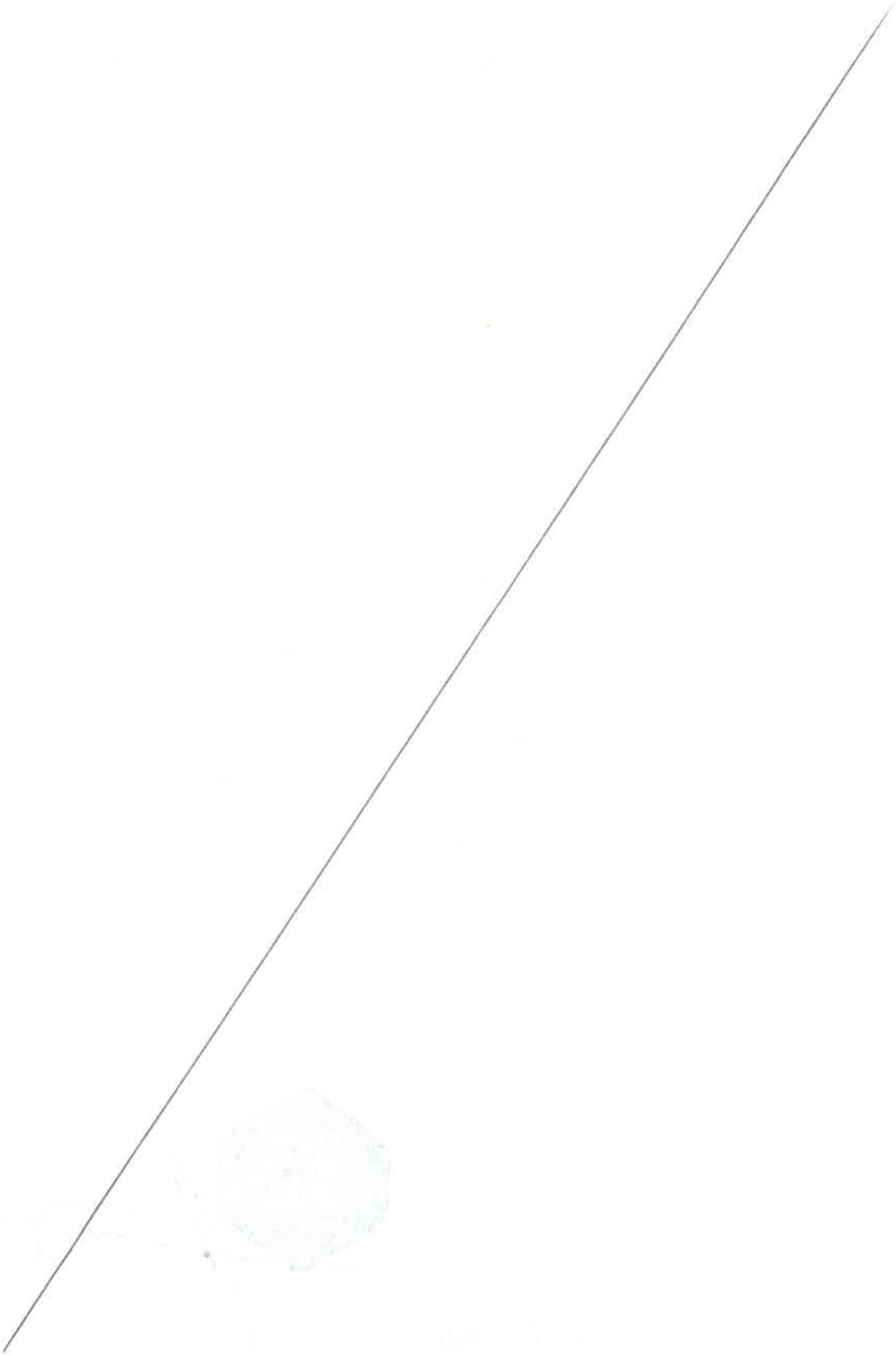
Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 8ème tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 253 830,19 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 6 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la huitième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 41 projets, pour un montant de 1 225 812,84 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 7 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Henri GIRARD, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1^{ère} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux aériens concernant 60 projets, pour un montant de 9 871 787,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 8 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2018 d'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE – SPIE CITYNETWORKS

Dans le cadre des marchés de travaux, la commission « Travaux », réunie le 4 octobre 2017 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux suivant :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
6 - Pays d'Auge Sud	Geotechnique Ouest	Etude de sol	5 400 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter cette demande de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-13

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Mise en œuvre de la Télétransmission des actes administratifs du SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé, depuis quelques années, dans une démarche générale de dématérialisation des procédures administratives.

Dans cette même logique, l'Etat a mis en place, depuis 2004, le dispositif « ACTES » (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), qui permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents administratifs soumis au contrôle de légalité.

Considérant les multiples avantages qu'offre la dématérialisation des documents (démarche protectrice de l'environnement, sécurité juridique, fiabilisation, traçabilité et accélération des échanges, réduction des coûts de reproduction, d'affranchissement ou de déplacement et diminution des tâches matérielles) le SDEC ÉNERGIE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission à la préfecture de ses actes soumis au contrôle de légalité.

Les actes administratifs concernés sont les suivants :

- Délibérations du Bureau Syndical et du Comité Syndical, parmi lesquelles figurent les actes budgétaires ;
- Décisions prises par délégation du Comité Syndical ;
- Arrêtés du Président ;
- Les conventions relatives aux emprunts, aux marchés et aux accords-cadres, à l'exception des conventions relatives à des marchés et à des accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 €, ainsi que les conventions de concession ou d'affermage de services publics locaux et les contrats de partenariat ;
- Les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application des 1° et 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-14

La mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée à la signature d'une convention entre le SDEC ÉNERGIE et le Préfet du Calvados, afin de fixer conjointement les conditions de fonctionnement de la télétransmission des actes administratifs susmentionnés soumis au contrôle de légalité.

Cette convention, dont le projet a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note jointe à la convocation), est conclue pour une durée d'un an renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction.

Considérant que l'application « Fournisseur d'accès sécurisé transactionnel FAST » de la société DOCAPOST FAST permet cette transmission et que le SDEC ÉNERGIE est déjà adhérent à cette plate-forme pour la dématérialisation des convocations et notes de présentation du Bureau Syndical,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1, R 2131-1 et R 2131-3 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Nouvelles Technologie » réunie le 4 octobre 2017, le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

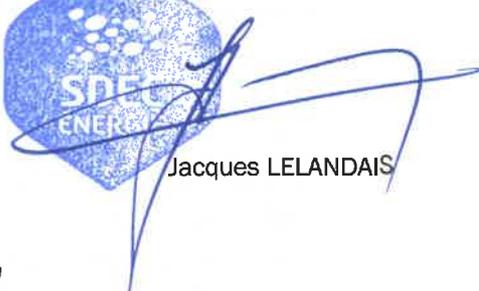
- d'approuver le principe de télétransmission des actes administratifs du syndicat soumis au contrôle de légalité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Calvados, représentant l'Etat à cet effet, ainsi que tout avenant susceptible d'être établi ultérieurement (jointe en annexe) ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion aux services de la société DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et le module d'archivage en ligne ;
- d'autoriser le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Étaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Protocole B - Actualisation du prix des terres non constructibles

Dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et l'actualisation des valeurs vénales des terrains a été réalisée par délibération du Bureau Syndical des 13 mars et 17 septembre 2015, des 11 mars et 28 octobre 2016 et du 19 janvier 2017.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricole.

Cet arrêté a été publié le 2 septembre 2017.

Vu l'avis de la commission « Concession Electricité », réunie le 3 octobre 2017, le Président propose aux membres du Bureau Syndical, compte tenu des valeurs fixées dans cet arrêté, d'augmenter, à compter du 1^{er} novembre 2017, le prix proposé précédemment, comme suit :

	Depuis le 1er novembre 2016	A compter du 1er novembre 2017
Zones non constructibles	0,807 €/m ²	0,870 €/m ²



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-15

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition d'augmentation ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s’est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ENERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : TICKETS RESTAURANT 2018

Depuis 1994, le SDEC ENERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de tickets restaurants dont la valeur est partagée entre l’employeur et l’employé.

Pour l’année 2017, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,50 € (3,58 € à la charge de l’employeur et 2,92 € à la charge de l’agent).

La commission « Administration-Finances » réunie le 3 octobre 2017 propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,60 € par ticket pour 2018 (+1.5%), avec une part employeur de 3,63 € et une part agent à 2,97 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l’exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1^{er} janvier 2018 à 6,60 € ;
- de maintenir la prise en charge de l’employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,63€ ;
- de maintenir la prise en charge de l’agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 2,97€ ;
- d’autoriser le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-16

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ENERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Création d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Raccordements au réseau public d'électricité »

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en dates du 24 septembre 2016 et du 12 février 2016 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2017 autorisant la clôture de l'actuelle régie de recettes « Raccordements au réseau public d'électricité » au 31 octobre 2017 et validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 octobre 2017 ;

Le Président propose au Bureau syndical la création d'une régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau public d'électricité » du SDEC ENERGIE, à compter du 1^{er} novembre 2017, dans les conditions suivantes :



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-17

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau public d'électricité » du SDEC ENERGIE.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : SDEC ENERGIE - Esplanade Brillaud De Laujardière - CS 70046 - 14077 CAEN CEDEX.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants : la contribution pour le raccordement au réseau public d'électricité des personnes privées et morales de droit privé.

La régie de recettes encaisse 50% du montant des travaux avant leur démarrage. Le solde est recouvré au moyen d'un titre.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèque.

Ces recettes sont perçues contre remise à l'usager de récépissés numérotés.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale Des Finances Publiques de Basse-Normandie.

ARTICLE 6 - L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant mensuel maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 50 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Caen Orne et Odon le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de la Trésorerie de Caen Orne et Odon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Caen Orne et Odon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la création, au 1^{er} novembre 2017, d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Raccordements au réseau public d'électricité » ;*
- *de charger le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif, joint en annexe ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-17

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DE CAEN

24 OCT. 2017

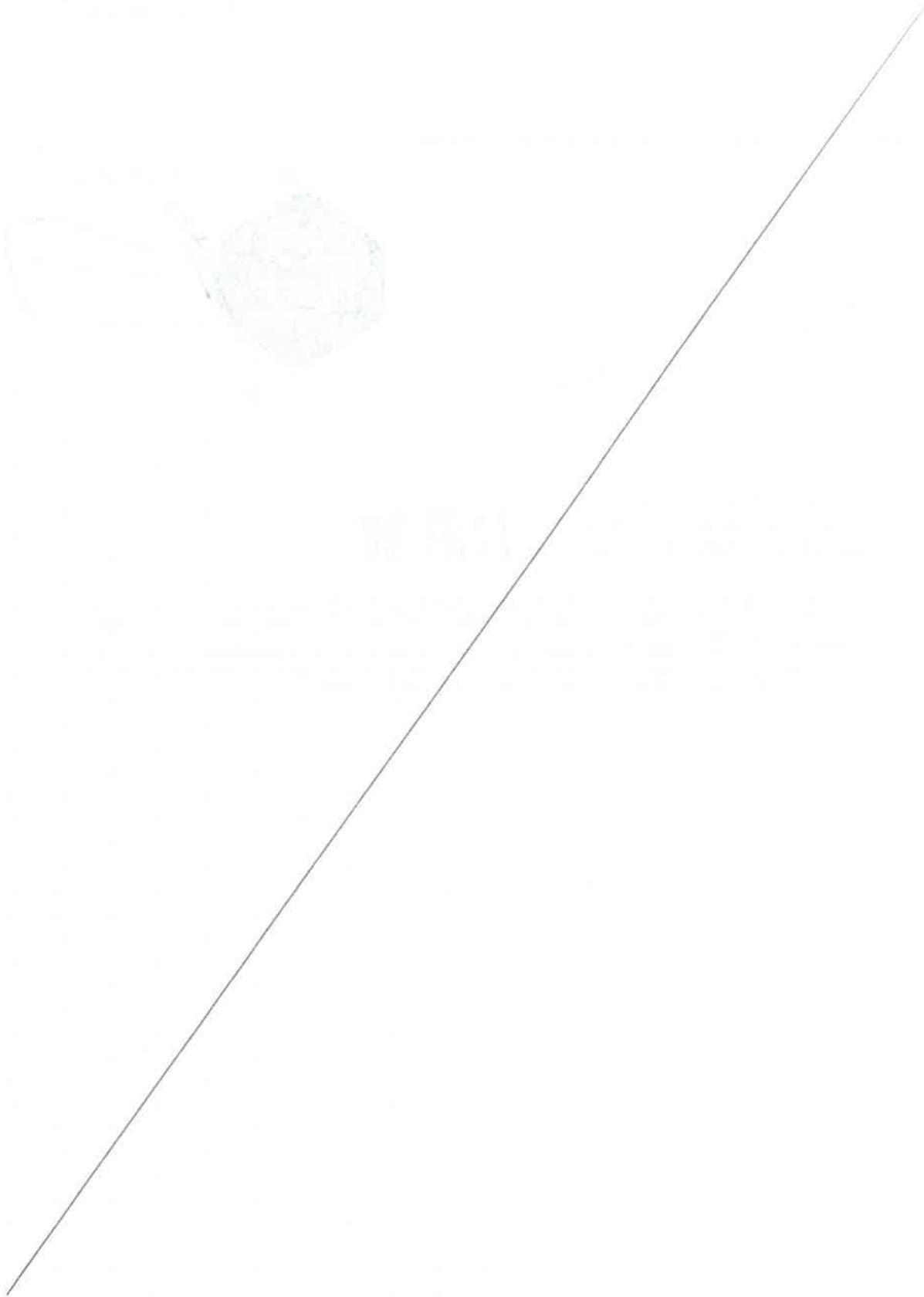
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Création d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance, et/ou tout autre recours contentieux »

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en dates du 24 septembre 2016 et du 12 février 2016 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2017 autorisant la clôture de l'actuelle régie de recettes « Remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance, et/ou tout autre recours contentieux » au 31 octobre 2017 et validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 octobre 2017 ;



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-18

Le Président propose au Bureau syndical la création d'une régie de recettes visant l'activité « Remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance, et/ou tout autre recours contentieux » du SDEC ENERGIE, à compter du 1^{er} novembre 2017, dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service « remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance, et/ou tout autre recours contentieux » du SDEC ENERGIE ;

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : SDEC ENERGIE - Esplanade Brillaud De Laujardière - CS 70046 - 14077 CAEN CEDEX ;

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants : le remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance et/ou tout autre recours contentieux.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèque.

Ces recettes sont perçues contre remise à l'usager de récépissés numérotés.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale Des Finances Publiques de Basse-Normandie.

ARTICLE 6 - L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant mensuel maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Caen Orne et Odon le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de la Trésorerie de Caen Orne et Odon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Bureau Syndical et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Caen Orne et Odon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la création, 1^{er} novembre 2017, d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance, et/ou tout autre recours contentieux » ;*
- *de charger le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif, joint en annexe ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-18

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

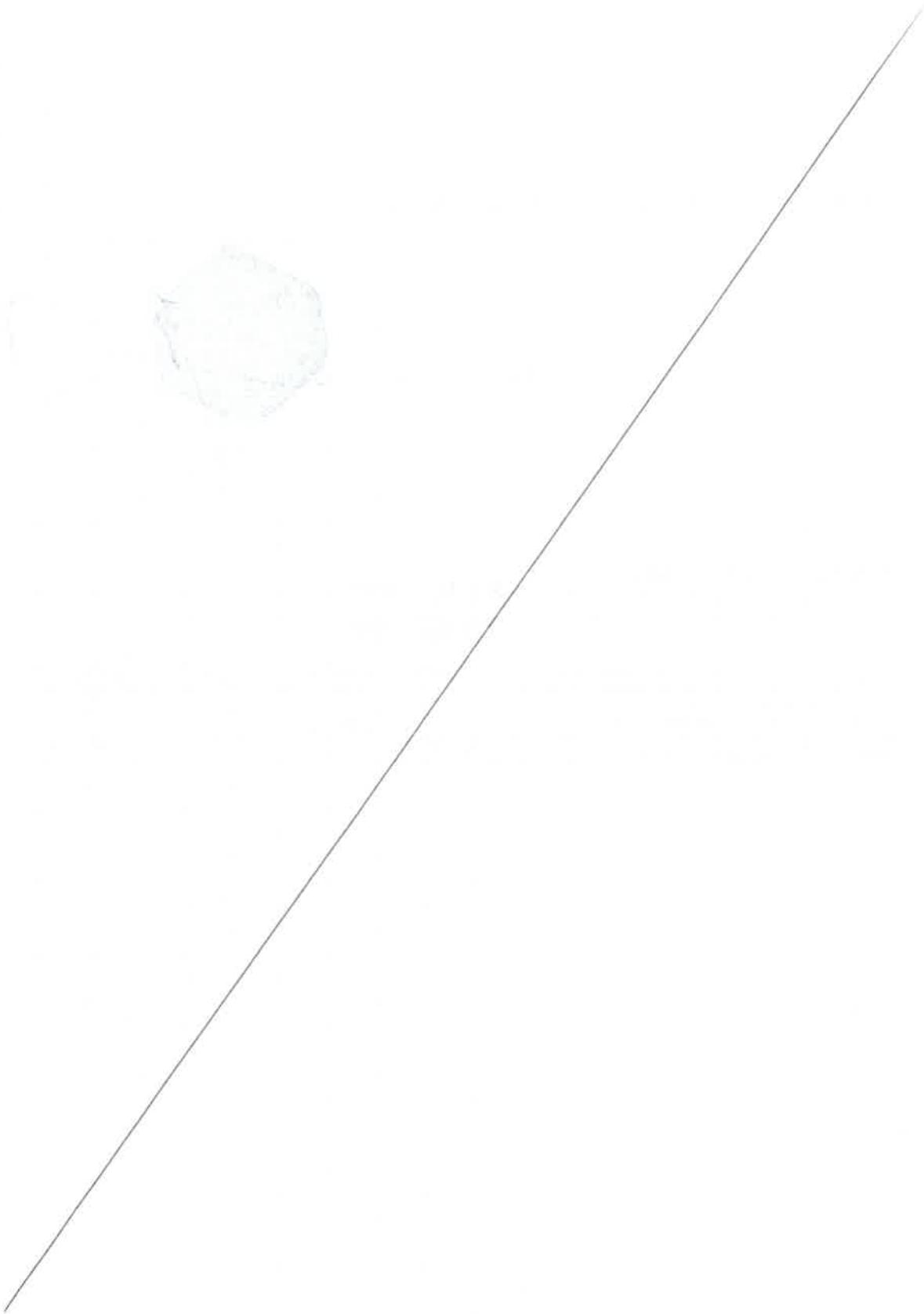
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ENERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Création d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV »

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en dates du 24 septembre 2016 et du 12 février 2016 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2017 autorisant la clôture de l'actuelle régie de recettes « Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au 31 octobre 2017 et validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 octobre 2017 ;

Le Président propose au Bureau syndical la création d'une régie de recettes visant l'activité « recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » du SDEC ENERGIE, à compter du 1^{er} novembre 2017, dans les conditions suivantes :



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-19

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes visant l'activité « recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » du SDEC ENERGIE à compter du 1^{er} novembre 2017.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : SDEC ENERGIE - Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 70046 - 14077 CAEN CEDEX.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants : la contribution des personnes physiques et morales pour la recharge de batterie électrique des véhicules à mobilité durable.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées par les modes de paiements suivants :

- Carte bancaire ;
- Chèque ;
- Virement.

Selon la nature du mode de paiement utilisé, ces recettes sont perçues contre remise à l'usager :

- d'un ticket transmis par mail ou par SMS pour les paiements par cartes bancaires
- de récépissés numérotés pour les remises de chèques
- d'un justificatif fourni directement par la banque lors d'un paiement par virement

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale Des Finances Publiques du Calvados.

ARTICLE 6 - L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant mensuel maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Caen Orne et Odon le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de la Trésorerie de Caen Orne et Odon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Caen Orne et Odon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la création, au 1^{er} novembre 2017, d'une régie de recettes au budget général, visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » ;*
- *de charger le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif, joint en annexe ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-19

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DE CALVADOS
24 OCT. 2017
- COURRIER -

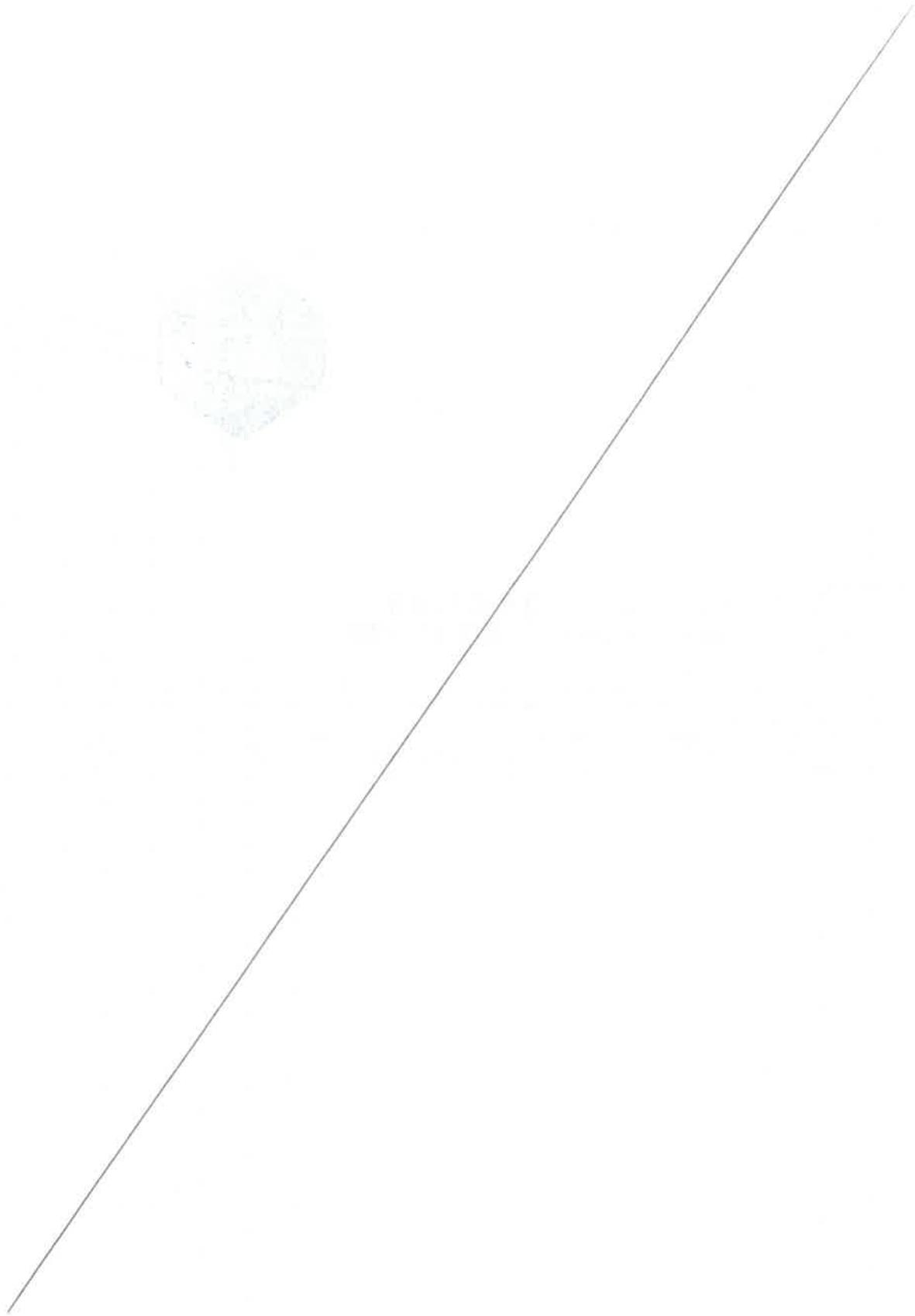
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques exposition « 2050 » de la Maison de l'Énergie

Dans le cadre de la maison de l'énergie, le syndicat doit répondre à de plus en plus de sollicitations de partenariats et de nouveaux projets d'animation territoriale, en lien avec le développement de l'accompagnement à l'élaboration des PCAET.

Dans ce contexte, l'association locale (CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne) et le SDEC ÉNERGIE envisagent un partenariat pour la réalisation d'un certain nombre d'animations au sein de la maison de l'Énergie et en extérieur.

La convention proposée - annexe 11 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, les modalités de ce partenariat sur la base :

- de 37 jours d'animation proposés (28 jours d'animation à la Maison de l'Énergie et 9 jours en extérieur) ;
- d'un coût s'élevant à 17 200 € (animations, frais de gestion).

Le SDEC Energie assurera la formation des animateurs du CPIE (de 2 à 4 personnes) de la façon suivante :

- o 1 journée de formation initiale
- o 2 suivis d'animation : 1 animation avec des collégiens et 1 animation avec des primaires.

Vu, l'avis favorable de la commission «Énergie», réunie le 2 octobre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-20

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6228 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s’est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec le Lycée Rostand de Caen, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l’exposition nomade « 2050 ».

Dans le cadre de la maison de l’énergie, la version nomade de l’exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec le lycée Jean Rostand de Caen, engagés dans une démarche d’agenda 21, porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser les élèves aux problématiques liées à l’énergie.

La convention proposée - annexe 12 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l’exposition nomade « 2050 », au sein du lycée Jean Rostand de Caen, du 1er au 18 décembre 2017 ;
- de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et pour deux jours d’animation.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie», réunie le 2 octobre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Étaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec l'ARE, Arbor&sens et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : Plantation, valorisation économique, insertion : la filière bois-bocage énergie comme levier de transition du Bocage Virois".

Le Développement Durable Tour (DDTour) est une offre de visite de terrain développée en Normandie par l'Agence Régionale de l'Environnement - ARE Normandie. Il s'agit d'un outil pédagogique d'une demi-journée présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au développement durable (DD) en région Normandie.

Il s'agit pour l'ARE Normandie de renforcer l'engagement des organisations publiques et privées dans le développement durable.

Chaque parcours mis en place, d'une durée d'une demi-journée, portera soit, sur un projet global de développement durable soit, sur une pratique de développement durable. Selon cette logique, un seul ou plusieurs sites de visite pourront être concernés.

Dans ce contexte, et en partenariat avec l'entreprise d'insertion Arbor&sens et la commune de Valdallière, l'ARE et le SDEC ÉNERGIE envisagent d'organiser un circuit sur le thème « plantation, valorisation, insertion : la filière bois énergie comme levier de transition dans le bocage virois ».

Le SDEC ÉNERGIE proposera 3 éditions gratuites de ce circuit par an.

La convention proposée, valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, a pour objet de définir les modalités de réalisation et de mise en place des animations du « DDTour » - annexe 13 de la note jointe à la convocation.

Les objectifs de ce partenariat étant de :

- faire comprendre l'importance de la gestion de la ressource ;
- faire comprendre le lien chaufferie / préservation du bocage ;
- faire comprendre la dimension partenariale et multi acteurs d'une filière ;
- montrer que les filières bois sont une source d'emplois locaux.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-22

Mais également pour le SDEC ÉNERGIE de :

- développer de nouveaux partenariats pour la Fabrique Energétique ;
- confirmer son positionnement comme acteur de la sensibilisation à la Transition énergétique ;
- valoriser des actions menées sur des territoires accompagnés par le SDEC ÉNERGIE (projet de transfert de la compétence EnR par Valdallière et accompagnement PCAET).

Vu, l'avis favorable de la commission «Énergie», réunie le 2 octobre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 OCT. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

La Communauté de communes Cœur de Nacre sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note jointe à la convocation.

Sur proposition de la commission «Energie» réunie le 2 octobre 2017, le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité :

- *d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à la Communauté de communes Cœur de nacre, pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *dit que l'aide sera imputée à l'article 65738 ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-23

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

24 OCT 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Actualisation du plan stratégique 2015-2020

Par délibération en date du 5 décembre 2014, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a adopté son plan stratégique pour la période 2015/2020, en actant qu'une évaluation soit réalisée à mi-mandat.

Dans le cadre de la démarche qualité, ce plan stratégique est l'engagement de la direction à conduire les projets et constitue la feuille de route des services pour les mettre en œuvre.

Pour rappel, ce plan stratégique s'organise autour des trois axes prioritaires suivants :

1. **Garantir aux collectivités membres une gestion performante et de qualité des réseaux d'énergies** d'électricité, d'éclairage public, de signalisation lumineuse, de gaz, de chaleur.
2. **Contribuer à la transition énergétique des territoires**, en visant notamment la planification énergétique, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la production d'énergies renouvelables, la mobilité durable, la précarité énergétique
3. **Continuer à s'adapter et à se développer** (qualité et efficience des services, enrichissement des échanges avec les élus, capacités financières permettant de soutenir les collectivités et de répondre aux enjeux à venir).

Comme convenu en 2014, un travail d'évaluation et de propositions d'évolution, d'amendement et d'enrichissement du projet stratégique du syndicat a été proposé à chacun des membres du Bureau Syndical, dans le cadre des différentes commissions internes de juin 2017.

Une synthèse des travaux réalisés a pu être élaborée, et présentée aux membres du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 24 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-24

L’actualisation de ce plan stratégique portait notamment sur :

- l’élaboration d’un bilan intermédiaire ;
- l’actualisation des enjeux et des priorités ;
- la révision des actions et la définition d’actions nouvelles.

Le Président soumet, à l’avis du Bureau Syndical, cette actualisation du plan stratégique 2015/2020.

Après cet exposé, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter l’actualisation du plan stratégique 2015/2020, proposée pour la seconde partie du mandat (jointe en annexe) et charge le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

24 OCT. 2017

- COURRIER -


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

24 OCT. 2017
24 OCT. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-25

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s’est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Prolongation du contrat de concession de distribution et de fourniture d’électricité aux tarifs règlementés de vente.

Considérant qu’au 20 octobre 2017, l’accord-cadre national relatif au nouveau modèle de contrat de concession de distribution et de fourniture d’électricité aux tarifs règlementés de vente n’est pas signé,

Considérant que, même si cette signature intervient avant la fin de l’année, notamment sous la forme d’un accord quadripartite: FNCCR - France Urbaine - EDF et Enedis, le SDEC ENERGIE, dont le contrat vient à terme le 31 décembre 2017, ne disposera plus du temps suffisant pour entreprendre dans de bonnes conditions, avant ce terme, la négociation de renouvellement sur la base du nouveau modèle national ainsi adopté,

Considérant la motion approuvée par la FNCCR lors de son Conseil d’administration en date du 12 octobre 2017, soutient les demandes d’avenants de prolongation formulées par les autorités concédantes dont les contrats arriveront à leur terme en 2017 et 2018 et informe EDF et Enedis que l’acceptation de ces demandes d’avenants est une condition indispensable pour la signature de l’accord-cadre national entérinant le nouveau modèle de contrat de concession.

Après cet exposé, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- propose au Président de prendre l’attache des concessionnaires Enedis et EDF afin de prolonger de la durée du contrat en vigueur d’une année,
- souligne la nécessité de maintenir le rythme soutenu des négociations locales afin, de finaliser les annexes du futur contrat et, de conclure un nouveau contrat dans des délais les plus courts.



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2017

2017-07/BS/DB-25

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

23 OCT. 2017
23 OCT. 2017

23 OCT. 2017

- COURRIER -

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Fourniture de mâts d'éclairage public 2018

Le marché public porte sur la fourniture, en plusieurs commandes, de mâts d'éclairage public de différentes hauteurs (de 4m à 8m), droits cylindro-coniques en acier galvanisé peint (RAL au choix).

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services, avec minimum et maximum, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 66, 67, 68 et 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification prévue fin février 2018. Il est reconductible trois fois maximum selon les modalités de l'article 16 du décret visé ci-dessus,
- Etendue/allotissement : un seul lot est prévu afin de permettre l'uniformisation des mâts sur les projets qui nécessitent plusieurs hauteurs de mâts.

Montant annuel HT (en €)	
Minimum	Maximum
150 000	400 000

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis aux JOUE et BOAMP le 22 Septembre 2017.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-01

La publicité correspondante est parue le 24 septembre 2017 au BOAMP (avis n°17-133888) et le 26 septembre 2017 au JOUE (annonce 2017/S 184-376629). Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Au total :

- 14 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation (cf. liste détaillée au PV joint de la CAO du 17 novembre 2017),
- 4 sociétés ont remis une offre (+ échantillon) : Conimast, Metalogalva, Valmont France et GHM.

A noter que l'offre du candidat GHM est arrivée hors délais, elle n'a donc pas été ouverte et a été éliminée, conformément à l'article 43-IV du décret relatif aux marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - note sur 10 points, pondérée à 75 %,
- Valeur qualitative de l'offre - note sur 10 points, pondérée à 25 %.

Après analyse des trois offres régulières et conformément aux critères d'attribution ci-dessus, la commission d'appels d'offres du 17 Novembre 2017 (cf. PV en annexe) a décidé d'attribuer le marché à la société CONIMAST (89).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,
- autorise le Président à signer l'accord-cadre ainsi que les pièces, documents et actes s'y rapportant et à procéder à son exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 DEC. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

08 DEC. 2017

15 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25

Etai^{ent} présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents : 19

Pouvoirs : 3

Etai^{ent} excusés : M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés : 22

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Accord cadre en groupement de commandes – Marchés subséquents n°3
« fourniture de postes de transformations, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité

Vu, la délibération du 17 Septembre 2015 du Bureau Syndical décidant de constituer avec le SIEGE (Syndicat d'électricité de l'Eure), un groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation destinés aux travaux sur les réseaux publics de distribution électrique respectifs de chaque syndicat (article 8 du code des marchés publics), traduit par un accord-cadre, au titre de l'article 76 du code des marchés publics. Le SDEC ENERGIE est le coordonnateur de ce groupement.

Vu, le lancement d'un accord cadre, d'une période initiale d'un an reconductible 3 fois maximum, en 7 lots et la décision de la commission d'appels d'offres du 20 novembre 2015 d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

		Attributaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	EPSYS, Transfix, Ormazabal
LOT 2	Transformateurs HTA/BT - TPC selon puissance - de type « intérieur » H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA – Fusibles ou non fusibles	Transfix, France Transfo Rématelec, Siemens
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 – Puissance 100 à 160 KVa	Transfix, France Transfo Rématelec, Siemens, Ormazabal
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS de 100 et 160 KVA	EPSYS, Transfix, Ormazabal
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	EPSYS, Ormazabal
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS, Transfix, Ormazabal



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-02

Vu, la décision du Bureau Syndical du 4 décembre 2015 autorisant le Président à signer les accords-cadres,

Vu, la décision du Bureau Syndical du 15 septembre 2017 de renouveler les différents accords-cadres pour une nouvelle année, soit jusqu'au 9, 10 ou 11 décembre 2018,

Une consultation a été lancée le 15 septembre 2017 pour l'attribution des troisièmes marchés subséquents concernant l'ensemble des 7 lots et ce, pour une durée de 12 mois à compter du 15 Février 2018.

Conformément aux CCAP de l'accord cadre et au règlement de consultation des marchés subséquents, l'évaluation des offres a été effectuée à partir des critères suivants : prix des produits 85 % et délai de livraison 15 %.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 Novembre 2017, a décidé d'attribuer les 3^{èmes} marchés subséquents comme suit :

		Attributaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	TRANSFIX
LOT 2	Transformateurs HTA/BT de type H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA. Fusibles ou non fusibles.	France TRANSFO REMATELEC
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 Puissance de 100 à 160 KVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS. Puissance de 100 et 160 KVA	TRANSFIX
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	ORMAZABAL
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres (procès-verbal annexé),
- autorise le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

15 DEC. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants sur un réseau d'éclairage public - 2017

Le marché public concerne :

- la fourniture et la mise en service de contrôleurs et de nœuds communicants qui seront installés sur le réseau d'éclairage public par les entreprises de maintenance du SDEC ENERGIE, soit :
 - ✓ le contrôleur dans l'armoire de commande électrique de l'éclairage,
 - ✓ les nœuds communicants dans les pieds de mâts des lampadaires,
- la mise à disposition d'un accès à une solution fullweb de télésurveillance (24h/24h et 7j/7j),
- la formation à destination du SDEC ENERGIE et des entreprises de maintenance portant sur :
 - ✓ le câblage des contrôleurs et des nœuds communicants,
 - ✓ le fonctionnement du contrôleur et des nœuds communicants,
 - ✓ l'utilisation du site internet de télésurveillance.

Ces matériels vont permettre :

- la télésurveillance du réseau d'éclairage public,
- l'utilisation du réseau d'éclairage public (24h/24h et 7j/7j) pour assurer l'alimentation électrique de différents services : vidéosurveillance, sonorisation, bornes WIFI, panneaux à messages variables...,
- l'utilisation du réseau d'éclairage public pour faire transiter des données, relatives aux différents services, entre les nœuds communicants et le contrôleur.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-03

Le marché ne concerne pas la pose de ces matériels et leur raccordement électrique qui seront assurés par les entreprises de travaux mandatées par le SDEC ENERGIE.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services à bons de commandes avec minimum et maximum passé selon la procédure adaptée soumise à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée :
 - 12 mois maximum à compter de la date de notification pour :
 - ✓ la fourniture des matériels (contrôleurs et nœuds communicants),
 - ✓ la mise service des matériels,
 - ✓ l'organisation de la session de formation.
 - Durée de l'accès au site internet :
Le site internet sera accessible jusqu'au 30 juin 2023.
- Etendue/allotissement :
 - un seul lot est prévu pour les raisons suivantes :
 - ✓ l'uniformisation du site internet de télésurveillance à consulter par l'exploitant du réseau d'éclairage public et les entreprises de maintenance,
 - ✓ l'uniformisation de la maintenance des matériels (contrôleurs - nœuds communicants) par les entreprises de maintenance.
 - Etendue :

Montant annuel HT (en €)	
Minimum	Maximum
50 000	160 000

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 1^{er} Septembre 2017 (parue le même jour sous l'avis n°17-114354). Ce dernier a également été mis en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Au total :

- 13 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation (cf. liste détaillée dans le rapport à l'attention du Bureau Syndical joint),
- 2 sociétés ont remis une offre (+ échantillon) : BH Technologies et Bouygues Energies et Services.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative de l'offre – note sur 100 points, pondérée à 60 %,
- Proposition financière – note sur 100 points, pondérée à 40 %,

Sur la base du rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose de retenir l'offre de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-03

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le présent accord-cadre à bons de commandes à BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

2017-08/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

19

Pouvoirs :

3

Suffrages exprimés :

22

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Fourniture de panneaux à messages variables - 2017

Le marché public concerne :

- la fourniture et la mise en service de panneaux à messages variables (PMV).
Ces panneaux seront alimentés électriquement par le réseau d’éclairage public (24h/24h et 7j/7j). Les panneaux sont donc à fournir sans batterie.
- la mise à disposition d’un accès à une solution fullweb de gestion du panneau (accessible 24h/24h et 7j/7j),
- la formation à destination du SDEC ENERGIE et des utilisateurs finaux (les collectivités) pour l’utilisation du site internet de gestion.

Le marché ne concerne pas la pose des mâts et des panneaux et leur raccordement électrique qui seront assurés par les entreprises de travaux mandatées par le SDEC ENERGIE.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services à bons de commandes avec minimum et maximum passé selon la procédure adaptée soumise à l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée :
 - Durée du marché :
12 mois maximum à compter de la date de notification pour :
 - ✓ la fourniture des panneaux à messages variables,
 - ✓ la mise service des panneaux,
 - ✓ l’organisation de la session de formation.
 - Durée de l’accès au site internet :
Le site internet sera accessible jusqu’au 30 juin 2023.

DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-04

- Etendue/allotissement :
 - Lot 1 : panneaux à messages variables posés directement sur des mâts d’éclairage : surface globale « hors tout » comprise entre 0.8 m² et 1,1 m²,
 - Lot 2 : panneaux à messages variables à simple et double face posés sur des mâts indépendants : surface globale « hors tout » comprise entre 2 m² et 3 m². Les mâts seront fournis par le titulaire.

A noter que la surface globale « hors tout » correspond à la surface maximale du panneau tout compris.

Lot	Intitulé du lot	Montant du marché	
		Minimum HT	Maximum HT
1	Panneaux à messages variables posés directement sur des mâts d’éclairage	30 000 €	100 000 €
2	Panneaux à messages variables à simple et double face posés sur des mâts indépendants	30 000 €	90 000 €

Un avis d’appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 1^{er} Septembre 2017 (parue le même jour sous l’avis n°17-114381). Ce dernier a également été mis en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Au total :

- 20 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation (cf. liste détaillée dans le rapport à l’attention du Bureau Syndical joint),
- 4 sociétés ont remis une offre (+ échantillon) : Elancité (lot 1), Equip’Avenue (lot 2), Charvet Digital Média (lots 1 et 2) et Lumi Plan Ville (lot 2).

A noter que les offres des candidats CHARVET DIGITAL MEDIA et LUMIPLAN sont éliminées sur le lot n°2 car nous n’avons pas reçu d’échantillon.

Pour chaque lot, l’offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative de l’offre – note sur 100 points, pondérée à 40 %,
- Proposition financière – note sur 100 points, pondérée à 60 %,

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf document en annexe), le Président propose :

- d’attribuer le lot n°1 à la société ELANCITE,
- de déclarer le lot n°2 infructueux du fait du caractère inacceptable du prix de la seule offre régulière,
- de relancer une consultation pour le lot n°2.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’attribuer le lot n°1 à ELANCITE et d’autoriser le Président à signer l’ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision,
- de déclarer le lot n°2 infructueux et d’autoriser le Président à relancer une nouvelle consultation.



DATE D’AFFICHAGE :

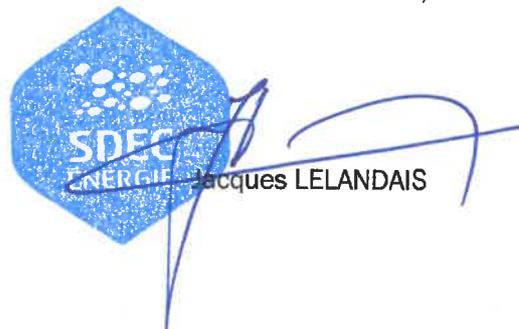
08 DEC. 2017

JL - DB/2017 - 305

2017-08/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DE CALVADOS
13 DEC. 2017
- CONFIDENTIEL -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ENERGIE

Le marché public porte sur la réalisation d'une prestation de services d'infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ENERGIE ainsi que sur la réalisation de services d'assistance informatique à la demande.

Cette consultation s'inscrit dans le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du SDEC ENERGIE pour lequel nous avons passé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SENTENTIA Conseil.

Ce marché nécessitant une expertise spécifique, nous avons eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du Dossier de Consultation et l'analyse des offres : M. LEDRU de la société NUMEXTER, sous-traitant de la société SENTENTIA.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes avec maximum passé selon la procédure adaptée soumis à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 2 ans à compter de la date de notification, reconductible 1 fois pour une durée de deux ans selon les modalités de l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue/allotissement : le marché n'est pas alloti. Il est constitué :
 - d'une tranche ferme comprenant :
 - Une prestation forfaitaire de mise en œuvre du dispositif comprenant notamment la mise en œuvre du dispositif de supervision et la prestation de prise en charge du périmètre infogéré,
 - Des prestations à la demande nécessaires à l'exécution de la mission.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-05

- d'une tranche optionnelle au sens du droit communautaire est prévue au titre du marché. Elle concerne la prestation de réversibilité. Cette tranche sera affermée à la condition qu'à l'issue du marché, le SDEC ENERGIE décide de reprendre à son compte les prestations objet du marché ou de les confier à une société tierce autre que le titulaire.

L'affermissement interviendra, le cas échéant, 1 mois au plus tard avant la date de fin du marché.

	Montant maximum HT
Période initiale de 2 ans	100 000 €
Reconduction d'une durée de 2 ans	95 000 €

Le marché ne comporte pas de montant minimum.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 25 Septembre 2017 (parue le même jour sous l'avis n°17-134976). Ce dernier a également été mis en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Au total :

- 28 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation (cf. liste détaillée dans le rapport à l'attention du Bureau Syndical joint),
- 2 sociétés ont remis une offre : IBC DIALOG et QUADRIA.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations – note sur 5 points, pondérée à 40 %,
- Valeur qualitative – note sur 5 points pondérée à 60 % avec les sous-critères qualitatifs suivant :
 - ✓ Compréhension des enjeux et des besoins : note sur 5 pondéré à 40%,
 - ✓ Pertinence de la méthodologie proposée et de la démarche de travail : note sur 5 pondéré à 30%,
 - ✓ Pertinence et engagement sur la disponibilité des profils proposés pour l'exécution du marché : note sur 5 pondéré à 30%

Sur la base du rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose de retenir l'offre de la société IBC DIALOG.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le présent accord-cadre à bons de commandes à IBC DIALOG,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE de CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

08 DEC. 2017
13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	22	
		<u>Etaient excusés</u> : M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Reconductions de marchés

Les marchés publics suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet/Lot	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvel possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Maintenance de matériels de télésurveillance pour carrefours à feux	GERTRUDE SAEN	12	2	16/02/2017	16/02/2020	1
Travaux de raccordement et de renforcement lié à extension	Lot 1 « Bessin-Bocage »	TEIM	12	11/02/2016	11/02/2020	2
	Lot 2 « Caen & ses environs. – Suisse Normande & Pays de Falaise »	RESEAUX ENVIRONNEMENT/ SPIE				
	Lot 3 « Pays d'Auge Nord et Sud »	SAG VIGILEC				
AMO pour l'évolution du système d'information du SDEC ENERGIE	SENTENTIA CONSEIL	12	3	02/01/2016	01/01/2020	2

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-06

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

08 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés</u> : M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président et MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	<u>Pouvoirs</u> : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	22	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le renouvellement de la concession de distribution d’électricité et de fourniture d’électricité aux tarifs réglementés de vente - Avenant n°2 : Prolongation de la durée de la tranche conditionnelle n°2

Le présent marché, relatif au renouvellement du contrat de concession actuel dont le terme est fixé au 31 décembre 2017, se termine également le 31 décembre 2017 (*fin de la tranche conditionnelle n°2*).

Il comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles planifié de la sorte par voie d’avenant n°1 :

Tranche	Détail des études	Durée de chaque tranche	Date estimative de lancement ou d’affermissement	Terme estimatif de la tranche
Ferme	Élaboration d’un document de programme	3 mois	10-10-2015	10-01-2016
Conditionnelle n°1	Suivi des négociations – Etape 2/3	12 mois environ	10-01-2016	01-01-2017
Conditionnelle n°2	Suivi des négociations – Etape 4	12 mois environ	01-01-2017	31-12-2017

Toutefois, la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, ayant relancé les négociations relatives au renouvellement du cahier des charges de concession, l’accord-cadre national relatif au nouveau modèle de contrat de concession de distribution et de fourniture d’électricité aux tarifs règlementés de vente n’est pas signé à ce jour.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-07

Aussi, même si cette signature intervenait avant la fin de l'année, le SDEC ENERGIE ne disposerait plus du temps suffisant pour entreprendre dans de bonnes conditions, avant la date de fin du marché fixée au 31 décembre 2017, la négociation de renouvellement sur la base du nouveau modèle national ainsi adopté.

Pour ces raisons, il convient de prolonger d'une année par avenant la tranche n°2 du présent marché afin de permettre au SDEC ENERGIE de bénéficier de l'assistance du titulaire du marché jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet avenant de prolongation porte uniquement sur cette prolongation de durée de marché. Il ne modifie en rien le montant de la tranche conditionnelle n°2 et respecte ainsi les clauses de l'article 20 de l'ancien code des marchés publics qui régit le présent marché.

L'ensemble des autres dispositions du marché reste donc inchangé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'avenant proposé (joint en annexe),
- autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	22	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Compétence « Energies renouvelables » - Projet Photovoltaïque sur la Commune de Subles.

Pour rappel, le Bureau Syndical du 30 juin 2017 a accepté le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » par la commune de Subles (délibération de la commune en date du 14 avril 2017), pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'atelier technique municipal.

Dans le cadre de ce transfert, la collectivité a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour étudier la faisabilité de ce projet, représentant 52 m² de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment neuf (puissance de 9kWc).

L'investissement prévisionnel de ce projet est estimé à 30 000€ HT, pour une production annuelle d'électricité d'environ 9 000 kWh, soit une recette évaluée à 35 600 €.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables ; il s'est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d'investissements, en utilisant les recettes liées à la vente d'électricité.

La collectivité contribue aux charges de fonctionnement à hauteur de 25 € par kilowatt crête.

Le bilan financier prévisionnel à 20 ans, pour le SDEC ÉNERGIE, établi par la commission « Energie », réunie le 13 novembre 2017, est de :

Dépenses d'investissement	30 000 €	Vente totale d'électricité	35 600
Dépenses d'exploitation	9 000 €	Subvention - REGION	6 000 €
		COMMUNE - forfait maintenance	4 500 €
Total :	39 000 €	Total :	46 100

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la commune est maître d'ouvrage pour la construction de son bâtiment. Pour faciliter la réalisation de ces deux projets, il est souhaitable de désigner un maître d'ouvrage unique.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-08

Il est proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune de SUBLES, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation des projets, de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce plan de financement et sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le financement proposé pour le projet de toiture photovoltaïque sur l'atelier technique municipal sur la commune de Subles ;
- d'accepter la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour faciliter la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	20	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque (école de musique sur le territoire de la commune déléguée de Vassy).

Par délibération en date du 24 octobre 2017, la commune nouvelle de Valdallière a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur l'école de musique de la commune déléguée de Vassy.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Énergie », réunie le 13 novembre 2017, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

L'investissement estimé de 93 850 € porte sur la mise en place de 240 m² de panneaux pour une puissance de 36 kWc. Ils permettront de produire plus de 27 900 kWh par an d'électricité, soit une recette évaluée à 67 550 €.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables ; il s'est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d'investissements en utilisant les recettes liées à la vente d'électricité.

Le bilan financier prévisionnel à 20 ans, pour le SDEC ÉNERGIE, établi par la commission « Énergie », réunie le 13 novembre 2017, est de :

Dépenses d'investissement	93 850 €	Vente totale d'électricité	67 550 €
Dépenses d'exploitation	18 200 €	Subvention - REGION	30 000 €
		COMMUNE - forfait maintenance	18 000 €
Total :	112 050 €	Total :	115 550 €



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-09

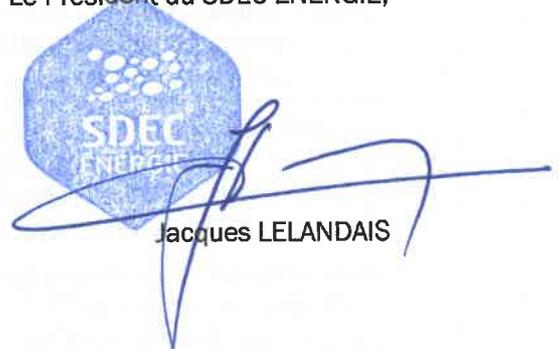
Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet correspondant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy (VALDALLIERE) ;
- de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	20	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production de chaleur (réseau technique bois avec raccordement de 7 bâtiments, sur le territoire de la commune déléguée de Vassy).

Par délibération en date du 6 novembre 2017, la commune nouvelle de Valdallière a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production de chaleur.

Il s'agit d'un réseau technique bois avec raccordement de 7 bâtiments : siège de la commune, ancien logement de fonction, école primaire, école maternelle, salle de musique et ping-pong, résidence de la Crête/centre médico-social et restaurant scolaire, sur le territoire de la commune déléguée de Vassy.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 13 novembre 2017, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

L'investissement prévisionnel de ce projet est estimé à 684 000 € HT. En fonction des conclusions des études définitives, le budget prévisionnel du projet est susceptible d'évoluer.

Il porte sur la mise en place d'une chaufferie bois de 200 kW avec un réseau de production de chaleur reliant les 7 bâtiments et d'une plate-forme de stockage/séchage pour le bois.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production de chaleur renouvelables et apporterait donc, conformément aux aides et contributions financières une aide de 205 200 € (30% de l'investissement).

Il est proposé au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel suivant, qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-10

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Chaufferie bois (équipements et génie civil)	190 000 €	SDEC ENERGIE	205 200 €
Réseau technique primaire	187 000 €	REGION	194 000 €
Plateforme de stockage / séchage	250 000 €	EUROPE	113 100 €
Etudes et frais de maîtrise d'œuvre	57 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	62 700 €
		VALDALLIERE	109 000 €
Total	684 000 €	Total	684 000 €

EXPLOITATION / MAINTENANCE / AN			
Dépenses	HT	Recettes	
Achat d'électricité	2 400 €	VALDALLIERE (forfait)	13 200 €
Frais de conduite	6 200 €		
Entretien courant	3 600 €		
Assurance	1 000 €		
Total	13 200 €	Total	13 200 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet correspondant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la création d'un réseau technique de production de chaleur à partir du bois pour alimenter 7 bâtiments sur la commune de VALDALLIERE (commune déléguée de Vassy) ;
- de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

08 DEC. 2017

13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	20	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	23	<u>Étaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec le Collège Jean de la Varende de Creully-sur-Seulles (Creully), pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade « 2050 ».

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec le collège Jean de la Varende de Creully-sur-Seulles (Creully) porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser l'ensemble des élèves aux économies d'énergie et au développement durable.

Les classes de cycle 3, des écoles rattachées au collège, participeront aux animations proposées par les éco-délégués et les enseignants du 2nd degré et une animation pour les familles sera proposée en fin de projet pour valoriser ce partenariat.

La convention proposée - annexe 3 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », au sein du collège, du 15 janvier au 23 février 2018 ;
- de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et pour quatre jours d'animation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie», réunie le 13 novembre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-11

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Communauté de Communes Cœur de Nacre : convention d’adhésion à l’option efficacité énergétique des bâtiments publics prioritaires du diagnostic énergie intercommunal – Partenariat avec Caen Normandie Métropole

Pour rappel, la convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et Caen-Métropole relative à l’accompagnement des démarches de transition énergétique des communautés de communes de son territoire, signée le 15 juin 2016 prévoit que :

- Le SDEC ÉNERGIE peut apporter différents types d’accompagnement aux EPCI de Caen Normandie Métropole qui s’engagent dans la transition énergétique dont :
 - le diagnostic énergie intercommunal et son option d’accompagnement énergétique des bâtiments prioritaires ;
 - le CEP intercommunal.
- Ces accompagnements sont co-financés par les fonds TEP CV « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dont bénéficie Caen Normandie Métropole de la part du Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer pour la réalisation d’actions dans le domaine de l’énergie et du climat ;
- La réalisation de ces actions nécessite une convention tripartite entre chaque Communauté de communes, Caen Normandie Métropole et le SDEC ÉNERGIE.

Récemment, l’Etat a fait savoir que les projets non délibérés à la date du 31 décembre 2017 ne seraient plus éligibles au fond « TEP CV ».

Aussi, et pour ne pas perdre les financements attendus, Caen Normandie Métropole sollicite le syndicat pour qu’une convention avec les territoires, aujourd’hui non accompagnés, soit signée avant la fin de l’année.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-12

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a délibéré le 16 novembre 2017 sur la base de l’accompagnement énergétique suivant et des aides du SDEC ÉNERGIE 2017, votées par le Comité syndical du 6 avril 2017 :

Montant pour 15 bâtiments maximum, sur la base de la liste des bâtiments prioritaires établis par Caen Normandie Métropole	
SDEC ÉNERGIE	18 750 €
CAEN NORMANDIE METROPOLE (40%) (au titre du fonds «TEP CV »)	15 000 €
CDC Cœur de Nacre (10%)	3 750 €
TOTAL	37 500 € (soit 2500€/bâtiment)

Le projet de convention, qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation, a pour objet, pour une durée de 4 ans de mettre en œuvre l’option « efficacité énergétique des bâtiments publics prioritaires » du diagnostic énergie intercommunal pour la Communauté de communes de Cœur de Nacre.

La commission « Energie », réunie le 13 novembre 2017, propose au Bureau Syndical d’adopter la convention proposée.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’adopter la convention tripartite proposée entre la Communauté de Communes Cœur de Nacre, Caen Normandie Métropole et le SDEC ENERGIE (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	20	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés :</u> MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Communauté de Communes du Pays de Falaise : convention d'adhésion au Diagnostic Energie Intercommunal (DEI) – Partenariat avec Caen Normandie Métropole

Pour rappel, la convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et Caen-Métropole relative à l'accompagnement des démarches de transition énergétique des communautés de communes de son territoire, signée le 15 juin 2016 prévoit que :

- Le SDEC ÉNERGIE peut apporter différents types d'accompagnement aux EPCI de Caen Normandie Métropole qui s'engagent dans la transition énergétique dont :
 - le diagnostic énergie intercommunal et son option d'accompagnement énergétique des bâtiments prioritaires ;
 - le CEP intercommunal.
- Ces accompagnements sont co-financés par les fonds TEP CV « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dont bénéficie Caen Normandie Métropole de la part du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer pour la réalisation d'actions dans le domaine de l'énergie et du climat ;
- La réalisation de ces actions nécessite une convention tripartite entre la Communauté de communes, Caen Normandie Métropole et le SDEC ÉNERGIE.

Récemment, l'Etat a fait savoir que les projets non délibérés à la date du 31 décembre 2017 ne seraient plus éligibles au fond « TEP CV ».

Aussi, et pour ne pas perdre les financements attendus, Caen Normandie Métropole sollicite le syndicat pour qu'une convention avec les territoires, aujourd'hui non accompagnés, soit signée avant la fin de l'année.



DATE D’AFFICHAGE :

08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-13

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a délibéré le 16 novembre 2017 sur la base de l’accompagnement énergétique suivant et des aides du SDEC ÉNERGIE 2017, votées par le Comité syndical du 6 avril 2017 :

Diagnostic Energie Intercommunal	Coût du service	Part SDEC ÉNERGIE	Contribution Caen Normandie Métropole	Contribution CDC
SERVICE DE BASE	38 080 €	26 656 €	3 808 €	7 616 €
OPTION	37 500 €	18 750 €	11 250 €	7 500 €
TOTAL	75 580 €	45 406 €	15 058 €	15 116 €

Le projet de convention, qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation, a pour objet, pour une durée de 4 ans de mettre en œuvre le diagnostic énergie intercommunal pour la Communauté de communes du Pays de Falaise.

La commission « Energie », réunie le 13 novembre 2017, propose au Bureau Syndical d’adopter la convention proposée.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’adopter la convention tripartite proposée entre la Communauté de Communes du Pays de Falaise, Caen Normandie Métropole et le SDEC ENERGIE (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents :

20

Pouvoirs :

3

Suffrages exprimés :

23

Etaient excusés : MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Communauté de Communes Val-Es-Dunes : convention d’adhésion au Diagnostic Energie Intercommunal (DEI) – Partenariat avec Caen Normandie Métropole

Pour rappel, la convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et Caen-Métropole relative à l’accompagnement des démarches de transition énergétique des communautés de communes de son territoire, signée le 15 juin 2016 prévoit que :

- Le SDEC ÉNERGIE peut apporter différents types d’accompagnement aux EPCI de Caen Normandie Métropole qui s’engagent dans la transition énergétique dont :
 - le diagnostic énergie intercommunal et son option d’accompagnement énergétique des bâtiments prioritaires ;
 - le CEP intercommunal.
- Ces accompagnements sont co-financés par les fonds TEP CV « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dont bénéficie Caen Normandie Métropole de la part du Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer pour la réalisation d’actions dans le domaine de l’énergie et du climat ;
- La réalisation de ces actions nécessite une convention tripartite entre la Communauté de communes, Caen Normandie Métropole et le SDEC ÉNERGIE.

Récemment, l’Etat a fait savoir que les projets non délibérés à la date du 31 décembre 2017 ne seraient plus éligibles au fond « TEP CV ».

Aussi, et pour ne pas perdre les financements attendus, Caen Normandie Métropole sollicite le syndicat pour qu’une convention avec les territoires, aujourd’hui non accompagnés, soit signée avant la fin de l’année.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-14

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Val-Es-Dunes a délibéré le 23 novembre 2017 sur la base de l'accompagnement énergétique suivant et des aides du SDEC ÉNERGIE 2017, votées par le Comité syndical du 6 avril 2017 :

Diagnostic Energie Intercommunal	Coût du service	Part SDEC ÉNERGIE	Contribution Caen Normandie Métropole	Contribution CDC
SERVICE DE BASE	32 745 €	22 921 €	3 274 €	6 549 €
OPTION	37 500 €	18 750 €	11 250 €	7 500 €
TOTAL	70 245 €	41 671 €	14 524 €	14 049 €

Le projet de convention, qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation, a pour objet, pour une durée de 4 ans de mettre en œuvre le diagnostic énergie intercommunal pour la Communauté de communes Val-Es-Dunes.

La commission « Energie », réunie le 13 novembre 2017, propose au Bureau Syndical d'adopter la convention proposée.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention tripartite proposée entre la Communauté de Communes Va-Es-Dunes, Caen Normandie Métropole et le SDEC ENERGIE (jointe en annexe) et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

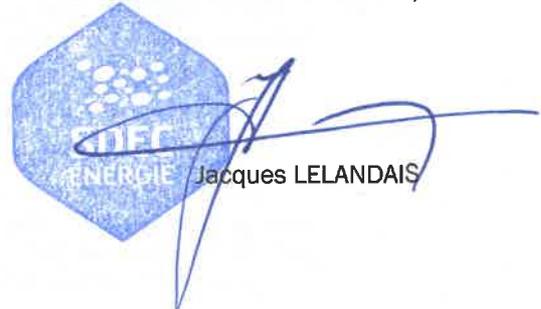
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents :

20

Pouvoirs :

3

Suffrages exprimés :

23

Etaient excusés : MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Balleroy-sur-Drôme et Carpiquet

Les communes de Balleroy-sur-Drôme et de Carpiquet ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 13 novembre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes de Balleroy-sur-Drôme et de Carpiquet, pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-15

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE du CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

3

Suffrages exprimés :

23

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Saint-Arnoult

La commune de Saint-Arnoult a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un cycle électrique pour les besoins de sa collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 300 € pour l'achat d'un cycle électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation jointe à la convocation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 13 novembre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière maximum de 300 € à Saint-Arnoult, pour l'achat d'un cycle électrique ;
- dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-16

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat pour la Transition Energétique avec GRDF.

Animés d'une volonté commune de favoriser le développement durable et la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), le SDEC ÉNERGIE et GRDF envisagent de s'engager, à mener conjointement ou de façon complémentaire, des actions visant à accompagner les démarches de transition énergétique portées par les territoires et à promouvoir, lorsque cela s'avère pertinent, l'énergie gaz naturel et biométhane au travers de solutions durablement performantes.

Par ailleurs, pour assurer l'acheminement de cette énergie jusqu'aux consommateurs, dans les meilleurs conditions de fiabilité et de sécurité des personnes et des biens, le SDEC ÉNERGIE et GRDF souhaitent également s'engager à unir leurs efforts dans des actions de prévention des dommages aux ouvrages.

L'objet de la convention proposée, d'une durée de 2 ans, est de dresser la liste et les modalités des différentes actions qui seront menées par GRDF et le SDEC ÉNERGIE dans le contexte présenté ci-dessus.

Le projet de convention a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation.

Les actions conjointes et/ou complémentaires envisagées portent sur :

- la transition énergétique :
 - ✓ organisation d'une matinale de l'énergie (maîtrise de la demande en énergie) ;
 - ✓ animation d'un atelier thématique (projets de méthanisation).

DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-17

- la collecte des données, notamment pour l’élaboration des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) : annuellement et ponctuellement ;
- la simulation des coûts d’aménée du réseau gaz pour faciliter la prise de décision de la collectivité quant aux choix de desserte les plus pertinents en matière d’énergie (projets d’urbanisation...) ;
- l’évaluation du potentiel d’injection de biométhane sur le réseau de distribution : pour 2 à 3 communautés de communes par an ;
- des aides financières pour le développement des projets pour lesquels l’étude de rentabilité est négative (bâtiments publics, opérations de densification urbaine : permis groupés, lotissements, zones d’aménagement concertées) ;
- des actions de valorisation « mobilité durable » ;
- des actions de prévention des dommages aux ouvrages.

Vu, l’avis favorable de la commission «Concessions Gaz», réunie le 16 novembre 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de partenariat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 20 voix pour et 1 abstention, décide :

- *d’adopter la convention proposée, en ayant retiré, au préalable, l’alinéa du chapitre 2.1, portant sur la présentation du compteur GAZPAR dans l’exposition « La Fabrique Energétique » (convention jointe en annexe), et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Déploiement du compteur GAZPAR sur le territoire des concessions GRDF.

GRDF a décidé d’engager la 1^{ère} phase de déploiement du compteur Gazpar au cours du printemps 2018 sur le Calvados. Elle concernera en premier lieu les communes de la côte de Nacre.

Afin de ne pas rencontrer les mêmes difficultés que lors du déploiement du compteur Linky, GRDF sollicite le syndicat au travers de deux actions de communication visant, en amont de ce déploiement, à rassurer les usagers et les élus locaux :

1. Organisation d’une rencontre, portée conjointement par le SDEC ÉNERGIE et le concessionnaire GRDF, à destination des élus dont les communes sont concernées par la 1^{ère} phase de déploiement, avec la présence des membres du Bureau Syndical qui le souhaitent.

L’objet, de la rencontre, envisagée courant février 2018, serait de présenter le compteur et son fonctionnement, le retour d’expérience de la région du Havre, qui était une zone pilote, et d’échanger sur tout ce qui entoure la pose du compteur.

2. Pose du 1^{er} concentrateur du Calvados sur la toiture du SDEC ÉNERGIE.

Pour mémoire, les membres du Bureau Syndical s’étaient opposés à toute rencontre en ce qui concerne le déploiement du compteur Linky avec le concessionnaire ENEDIS.



DATE D'AFFICHAGE :

08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-18

Dans cette même logique, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de ne pas s'associer à GRDF dans ses actions de communication autour de sa 1^{ère} phase de déploiement du compteur Gazpar ;*
- *de refuser l'installation d'un concentrateur sur la toiture du bâtiment du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **08 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **13 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Étaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 8^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 3 projets, pour un montant de 68 602,18 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 9 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la huitième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

-BOUGAULT-

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 9^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical une neuvième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 559 480,96 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 10 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la neuvième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire le : 08 DEC. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25
Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents : 18

Pouvoirs : 3
Etaient excusés : M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés : 21

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 5EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 10 bornes de recharge dont 8 rapides pour véhicules électriques, pour un montant de 452 580,60 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 28 projets, pour un montant de 487 727,67 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
13 DEC. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

08 DEC. 2017
13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux - 2^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 22 projets, pour un montant de 3 599 624,00 € TTC.

La liste de ces projets, complétée en séance par le dossier portant sur les travaux de la rue Brière de Mondeville, pour un montant de 219 000 €, a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018 d'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;*
- *dît que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

08 DEC. 2017

13 DEC. 2017



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de DIVES-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux « Rue de l’Hôtel de Ville »

La commune de Dives-sur-Mer et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés « Rue de l’Hôtel de Ville », constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 130 031,12 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 28 013,95 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 15 novembre 2017, à l’approbation du Bureau Syndical.

DATE D'AFFICHAGE : 0 8 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-24

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Dives-sur-Mer, « Rue de l'Hôtel de Ville » ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 4581 817 ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

0 8 DEC. 2017

1 3 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

JL - DB/2017 - 327

2017-08/BS/DB-25

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux « Quartier des Bosquets » (Phase 2)

La commune de Villers-sur-Mer et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés « Quartier des Bosquets » (Phase 2), constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 88 597,26 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 277 029,06 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 15 novembre 2017, à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE :

08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-25

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Villers-sur-Mer, « Quartier des Bosquets » (Phase 2) ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 4581 817 ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance le jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Quartier des Bosquets » (Phase 3)

La commune de Villers-sur-Mer et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Quartier des Bosquets » (Phase 3), constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 84 903,37 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 319 027,16 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 15 novembre 2017, à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE :

08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-26

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Villers-sur-Mer, « Quartier des Bosquets » (Phase 3) ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 4581 817 ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-27

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents :

18

Pouvoirs :

3

Etaient excusés : M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés :

21

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Dépenses d'investissement sur le réseau d'éclairage public de Blainville-sur-Orne.

La commune de Blainville-sur-Orne a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour des dépenses d'investissement sur son patrimoine d'éclairage public.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et eu égard au montant annuel de la TCCFE conservée par le SDEC ÉNERGIE pour cette commune, la commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical d'apporter, à cette collectivité, une aide financière, à hauteur de 2 363,76 €.

Cette subvention correspond à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accepter l'aide proposée d'un montant de 2 363,76 € :*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 822 ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE :

08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-27

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-28

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Périphériques des systèmes communicants – Panneaux à Messages Variables (PMV)

La fourniture et la pose de matériels périphériques reliés aux systèmes communicants que le SDEC ÉNERGIE installe pour piloter à distance l’éclairage public des collectivités adhérentes, peuvent bénéficier d’aides financières, dont les modalités, en 2017, sont déterminées par le Bureau Syndical - décision du Comité Syndical par délibération en date du 6 avril 2017.

Dans ce contexte, le SDEC ENERGIE a été sollicité pour des projets de Panneaux à Messages Variables (PMV).

Ces projets comportent à la fois la fourniture et la pose de panneaux à message variables à partir du réseau d’éclairage public.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical de financer la globalité d’un projet à hauteur de :

- 20% pour les communes de catégorie « B1 » ;
- 30% pour les communes de catégories « B2 » et « C ».

Pour mémoire, les aides et contributions 2017 ne prévoient pas la possibilité d’une aide pour les communes de catégorie « A ».

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-28

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide de valider les taux d’aides financières proposés ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 2317 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Périphériques des systèmes communicants – Fourniture et installation de vidéo-protection

La fourniture et la pose de matériels périphériques reliés aux systèmes communicants que le SDEC ÉNERGIE installe pour piloter à distance l'éclairage public des collectivités adhérentes, peuvent bénéficier d'aides financières, dont les modalités, en 2017, sont déterminées par le Bureau Syndical - décision du Comité Syndical par délibération en date du 6 avril 2017.

Dans ce contexte, et considérant que la fourniture et l'installation de matériels de vidéo-protection nécessitent de disposer de compétences techniques spécifiques à ce type d'opération, le SDEC ENERGIE a été sollicité pour un projet portant sur la fourniture et la pose de 12 appareils de vidéo-protection, leur raccordement aux installations d'éclairage public, la mise en place de nœuds communicants et l'assistance technique d'un bureau d'études spécialisé.

Cette opération expérimentale sur une commune volontaire permettrait d'acquérir un retour d'expérience indispensable, offrant la possibilité d'évaluer les contraintes techniques et financières de ce service complémentaire à l'exercice de la compétence éclairage public, en vue éventuellement, d'en dupliquer le modèle.

Sur cette base, la commission « Travaux », réunie le 15 novembre 2017, propose au Bureau Syndical d'apporter à ce projet une aide de 30% de son coût global, plafonnée à 15 000 € pour toute la partie assistance à maîtrise d'ouvrage et fourniture de matériel.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-29

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de réaliser, à titre expérimentale, cette opération,
- décide de valider les taux d'aides financières proposés ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire : 08 DEC. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI – Livry

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 16 novembre 2017, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Livry.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 85 094 € et dont le gain énergétique est estimé à 73 %, portent sur :

- l’isolation des murs et des combles,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- l’installation d’une PAC Air/Eau avec plancher chauffant.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’appliquer le taux d’aide maximum et d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : **08 DEC. 2017**

2017-08/BS/DB-30

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **08 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **13 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-31

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI - Rejet d’une demande d’aide

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Une demande d’aide de 2 000 € a été reçue et étudiée par la commission « Solidarité », réunie le 16 novembre 2017.

Celle-ci propose au Bureau Syndical de ne pas donner de suite favorable à la demande d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Garcelles-Secqueville, au motif qu’un certain nombre de critères d’attribution ne sont pas totalement respectés.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d’aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide de rejeter la demande d’aide reçue d’INHARI pour l’habitation située sur le territoire de Garcelles-Secqueville ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-31

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-32

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - Arganchy

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 16 novembre 2017, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune d’Arganchy.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 23 225 € et dont le gain énergétique est estimé à 25 %, portent sur :

- le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage et volets,
- l’installation d’une VMC,
- l’installation d’un poêle à granulés.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 1 800 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 1 800 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-32

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS
13 DEC. 2017
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-33

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} décembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	<u>Etaient excusés :</u> M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Mme Claude GLASSON, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	3	
Suffrages exprimés :	21	

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à M. Claude CHESNEL, M. Nicolas JOYAU à M. Cédric POISSON et M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - Saint-Vigor-le-Grand

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 16 novembre 2017, propose de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Saint-Vigor-le-Grand.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 14 033 € et dont le gain énergétique est estimé à 27 %, portent sur :

- l'installation d'une VMC simple flux hygroréglable,
- le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'appliquer le taux d'aide maximum et d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 08 DEC. 2017

2017-08/BS/DB-33

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 08 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY -CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
7	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
9	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
11	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	122	11	133

En vertu du Code général des collectivités territoriales, et en particulier de l'article L 5211-10, par délibération en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical a délégué au Bureau Syndical et au Président certaines de ses attributions.

Il a ainsi :

1 - donné délégation au bureau syndical à l'effet de prendre toutes les décisions relatives à l'objet du syndicat à l'exception :

- o du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- o de l'approbation du compte administratif ;
- o des dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- o des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- o de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- o de la délégation de la gestion d'un service public.

2 - donné délégation au président et aux vice-présidents ayant reçu délégation pour :

- o prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- o négocier et signer les conventions et contrats liés aux activités et missions du syndicat, et ce dans la limite unitaire de 50 000 € HT ;
- o engager une action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- o décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 €.

Certaines évolutions réglementaires rendent aujourd'hui utile la révision de ces délégations.

Ainsi, le Président propose la répartition suivante des différentes compétences :

1 - Compétences exclusives du Comité Syndical :

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Approbation du compte administratif ;
- Dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- Adhésion du syndicat à un établissement public ;
- Délégation de la gestion d'un service public ;
- Validation des demandes de recours au fonds de concours pour le financement des travaux, restant à la charge des collectivités membres (article L. 5216-26).

2 - Délégations au Président :

- En matière de commande publique : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention, et de son (ses) avenant(s), liée aux activités et missions du syndicat, et ce dans la limite unitaire de 50 000 € HT ;
- Engager une action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 €.
- Déclarer infructueuse toute procédure de consultation ou marché dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées.

3 - Délégations au Bureau Syndical :

- L'ensemble des compétences ne relevant ni des compétences exclusives du Comité Syndical, ni de celles déléguées au Président. ;
- Acter du transfert et de la reprise de compétences des membres du syndicat, dans les conditions précisées aux articles 5.2 et 5.3 des statuts du syndicat ;
- Créer et réviser les régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.

Le Président rend compte, à l'organe délibérant, des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En application de l'article 6.1.1 des statuts du SDEC Energie, approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2016 et, conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, les représentants de tous les collègues prennent part au présent vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'actualisation des délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical, telle que proposée ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE de CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L’EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D’ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D’ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES CONCLUE LE 18 DECEMBRE 1992, LIANT LE SDEC ENERGIE, ENEDIS ET EDF, POUR UNE DUREE DE 6 MOIS.

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	IEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY -CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	128	12	140

Vu, des dispositions du code de l'énergie,

Vu, les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-31 et L5711-1, et L5211-10,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés conclue le 18 décembre 1992, liant le SDEC ENERGIE, ENEDIS et EDF,

Vu, l'accord de méthode en date 17 avril 2014,

Vu, l'exposé du Président,

Considérant qu'au 31 décembre 2017, le contrat actuel de concession de distribution d'électricité et de vente aux tarifs réglementés arrivera à échéance,

Considérant que les négociations nationales et locales entre EDF, Enedis, le SDEC ENERGIE et notre fédération, la FNCCR, n'ont pas permis d'aboutir à un projet de nouveau contrat faisant consensus.

Considérant la proposition des représentants du SDEC ÉNERGIE de conclure un avenant de prolongation du contrat, à l'identique pour une durée de 6 mois,

Considérant que les représentants du SDEC ENERGIE, d'Enedis et d'EDF se sont accordés sur la rédaction d'un projet d'avenant,

Considérant que la conclusion de cet avenant favorise la poursuite des négociations locales, protège les intérêts du SDEC ÉNERGIE, notamment, en reprenant l'ensemble des dispositions du contrat en vigueur et en maintenant le bénéfice du protocole de Montpellier sur cette durée, sécurise le fondement juridique de l'exploitation du service et permet d'appréhender avec précision les droits et obligations du SDEC ÉNERGIE, d'ENEDIS et d'EDF.

Vu le projet d'avenant,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant de prolongation au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du syndicat départemental d'énergies du Calvados signé le 18 décembre 1992 pour une durée de 6 mois (joint en annexe).
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDEC ENERGIE à le signer.
- **REAFFIRME** la volonté du SDEC ENERGIE de poursuivre un dialogue constructif avec les représentants d'ENEDIS et d'EDF pour aboutir rapidement à la conclusion d'un nouveau contrat de concession.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS.

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY -CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	128	12	140

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur les 31 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 19 septembre dernier, pour un montant total de 641 230,23 €.

Il s'agit des projets suivants :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL TTC DE L'OPERATION	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
ANISY	MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	25 619,43	19 214,57	19 214,57
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS		1 754,96	1 316,22	1 316,22
	EXTENSION PRISES GUIRLANDES SUPPORTS		308,97	308,97	231,73
BAYEUX	EXTENSION ET RENOUELEMENT ECLAIRAGE BOULEVARD SADI CARNOT	ECLAIRAGE PUBLIC	8 274,23	7 446,81	6 205,67
	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PARKING DE L'EVECHE		16 730,83	15 057,75	12 548,12
BENOUILLE	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 10/001-002	ECLAIRAGE PUBLIC	7 287,88	6 194,70	5 465,91
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	CREATION PAC 4UF GOMESNIL 1000 KVA 100-XX	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	100 618,42	63 133,12	63 133,12
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	EXTENSION DE MATERIELS - CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE	ECLAIRAGE PUBLIC	19 742,90	15 794,32	14 807,18
CLINCHAMPS-SUR-ORNE (LAIZE-CLINCHAMPS)	EXTENSION D'UNE PRISE GUIRLANDE	ECLAIRAGE PUBLIC	264,39	264,39	198,29
	MODIFICATION DU RESEAU ECLAIRAGE SUITE PROJET DE RENFORCEMENT TECHNIQUE		736,69	736,69	552,52
COSSESSEVILLE	EGLISE MAIRIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	51 069,95	25 534,98	25 534,98
	LE MANOIR		107 098,89	53 549,45	53 549,45
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE ARMOIRES 14 ET 30 SUITE AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE	ECLAIRAGE PUBLIC	43 050,66	38 745,59	32 288,00
ETOUVY (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	DIAGNOSTIC EP	ECLAIRAGE PUBLIC	20 407,35	3 180,29	3 180,29
FLEURY-SUR-ORNE	GRANDE RUE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	129 109,47	109 483,58	96 832,10
FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	RD 214 - RTE DE L'EGALITE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	25 752,27	16 738,98	16 738,98
FONTENAY-LE-PESNEL	RENOUVELLEMENT FOYERS VETUSTES ARMOIRE 06	ECLAIRAGE PUBLIC	5 552,90	4 164,68	4 164,68

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL TTC DE L'OPERATION	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
LA GRAVERIE (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	RUE DES TROIS CHENES (RD 311)	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	145 664,47	76 393,53	76 393,53
	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	ECLAIRAGE PUBLIC	18 198,06	11 231,26	11 231,26
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	80 489,53	44 269,24	44 269,24
LAIZE-LA-VILLE (LAIZE-CLINCHAMPS)	EXTENSION DE 7 PRISES GUIRLANDES SUR 06/001-003-005-007-009-011-013	ECLAIRAGE PUBLIC	855,02	855,02	641,27
LUC-SUR-MER	MODIFICATION ARMOIRES ET RESEAUX SEMI PERMANENT	ECLAIRAGE PUBLIC	40 567,12	34 482,05	30 425,34
MAIZET	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	4 094,72	3 071,04	3 071,04
MERVILLE-FRANVILLE	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC	173 123,27	51 863,84	51 863,84
OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES BORNES DE L'ESCALIER DU CASINO	ECLAIRAGE PUBLIC	10 469,61	9 422,65	7 852,21
SAINTE-SYLVAIN	BT BG ST SYLVAIN 659-01 - ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UN GYMNASSE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	8 593,52	3 007,73	3 007,73
SAINTE-MARIE-LAUMONT (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	MISE EN PLACE D'UNE LANTERNE - ARMOIRE 04	ECLAIRAGE PUBLIC	2 138,22	1 603,67	1 603,67
SEULLINE	MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES PHOTOVOLTAIQUES	ECLAIRAGE PUBLIC	10 981,76	8 236,32	8 236,32
THURY-HARCOURT (LE HOM)	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	IRVE*	8 319,60	1 830,31	1 830,31
	ZONE DE BEAUVOIR		8 298,00	1 825,56	1 825,56
VISSOIX	AMENAGEMENT PARKING SALLE DES FETES	ECLAIRAGE PUBLIC	57 356,13	43 017,10	43 017,10
TOTAL			671 974,41	671 974,41	641 230,23

*IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider la liste de demandes ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : MODIFICATION DES SEUILS D’ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF « ÉTALEMENT DE CHARGES »

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEO	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LEGERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	G�rard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
141	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	127	13	140

Le Président rappelle que le Comité Syndical a, par délibérations du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, déterminé deux modes de financement de la part à charge des collectivités adhérentes sur leurs projets d'investissement réalisés par le SDEC ÉNERGIE :

- soit par fonds de concours,
- soit par recours, sous conditions, à l'étalement des charges, selon des modalités évolutives visant, à échéance 2020, la fin de ce processus de financement.

Compte-tenu des dispositions de recours au financement par étalement de charges, limitées depuis 2017 aux communes C, pour un seuil de 40 000 €, le nombre de demande enregistré par le syndicat a diminué.

L'emprunt pour étalement de charge, souscrit pour 2017, est de ce fait, en deçà du besoin exprimé par les collectivités.

Dans ce contexte, il est proposé d'aménager les conditions d'éligibilité au dispositif d'étalement des charges comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Année	Catégories de communes bénéficiaires de l'étalement des charges	Plancher minimum actuel	Plancher minimum proposé
2015	B2 et C	10 000 €	10 000 €
2016	B2 et C	20 000€	20 000€
2017	C	40 000€	40 000€
2018	C	60 000€	40 000€
2019	C	80 000€	40 000€
2020	Fin du dispositif		

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 14 novembre 2017 et du Bureau Syndical en date du 1^{er} décembre 2017, le Président propose au Comité Syndical de revoir le dispositif de financement par étalement de charges jusqu'au 31 décembre 2019, dans les conditions présentées ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *décide d'appliquer les conditions d'éligibilité à l'étalement de charges présentées ci-dessus ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

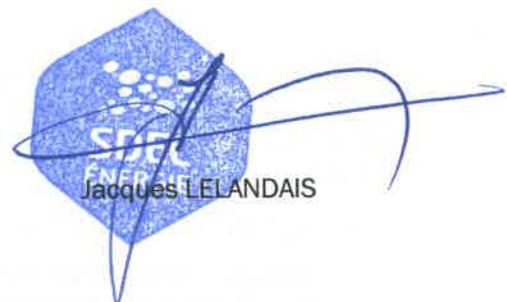
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -



SDEC
ÉNERGIE
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ENGAGEMENT DE CREDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Beno�t	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	G�rard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
141	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	127	13	140

Le Président rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2018 et la date du vote du budget, prévu en avril 2018. Pour 2018, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2017	Crédit d'investissement 2018 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		655 000	163 750
20414821	Subvention communes aux travaux d'électricité	50 000	12 500
20414822	Subvention communes aux travaux d'éclairage	50 000	12 500
20414823	Subvention communes compétences gaz	120 000	30 000
20422	Subvention tiers aux travaux d'électricité	120 000	30 000
2051	Logiciels informatique	315 000	78 750
Chapitre 21		289 000	72 250
2135	Installations générales et aménagement construction	110 000	27 500
21568	Matériel et outillage d'incendie	2 000	500
2182	Achat véhicules	70 000	17 500
2183	Achat matériel informatique et de bureau	77 000	19 250
2184	Achat mobilier de bureau	5 200	1 300
2188	Autre matériels	24 800	6 200
Chapitre 23		36 050 000	9 0125 500
2315	Travaux Réseaux	22 200 000	5 550 000
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	12 850 000	3 212 500
238	Avances forfaitaires sur marchés	1 000 000	250 000
Chapitre 4581614		1 700 000	425 000
4581616	Travaux sous mandat Génie civil	1 700 000	425 000
Chapitre 4581814		500 000	125 000
4581816	Travaux sous mandat Eclairage	500 000	125 000
041 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 080 000	1 270 000
2041482	Subventions communes aux travaux d'éclairage sous mandat	200 000	50 000
204412	Participations aux travaux Télécom sous mandat	680 000	170 000
23151	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Electricité	630 000	157 500
23152	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Eclairage	160 000	40 000
23171	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Electricité	370 000	92 500
23172	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Eclairage	340 000	85 000
2762	Créances sur transfert TVA	2 700 000	675 000

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances » en date du 14 novembre 2017, le Président propose au Comité Syndical d'appliquer ces dispositions, avant le vote du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire : **14 DEC. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY - CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	127	13	140

Le Président propose au vote du Comité Syndical, une décision modificative du budget primitif 2017, concernant des opérations d'ordre budgétaire.

En effet, le montant budgété des amortissements des subventions d'investissement, voté par le Comité Syndical du 6 avril dernier, pour un montant de 5 176 000 € étant atteint, le besoin de financement complémentaire est évalué à 1 500 € pour couvrir l'ensemble des amortissements.

Cette décision modificative se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant
	023	023	010000	Virement à la section investissement	1 500,00	042	7771	010000	Amortissements subventions	1 500,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT				1 500,00	TOTAL FONCTIONNEMENT				1 500,00

INVESTISSEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant
	040	139	010000	Amortissements subventions	1 500,00	021	21	010000	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT				1 500,00	TOTAL INVESTISSEMENT				1 500,00	

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 14 novembre 2017 et du Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2017, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la décision modificative n° 1-2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide de valider la décision modificative n°1 du budget 2017, telle que résumée ci-dessus ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

Extrait du registre des délibérations

Objet : AVENANTS AUX CONVENTIONS DE CONCESSIONS ANTARGAZ FINAGAZ

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	X	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	X	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	X	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	X	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	X	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	X	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	X	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	X	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	X	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	X	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	X	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	X	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	X	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	X	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	X	BENOIST	Claude	
18	FALAISE		BENOIT	Dominique	
19	CAEN SUD	X	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	X	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	X	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	X	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	X	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	X	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	X	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	X	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	X	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	X	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	X	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	X	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	X	BOURAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	X	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	X	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE		BOUTILLIER	Erwan	
35	LIVAROT - ORBEC	X	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	X	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	X	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	X	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	X	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	X	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	X	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	CHESNEL	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	X	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	X	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	X	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	X	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	X	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	X	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	X	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	X	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	X	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	X	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO		DE GOUVILLE	Xavier	
55	PONT L'EVEQUE	X	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	X	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	X	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	X	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	X	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	X	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	X	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	X	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	X	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	X	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	X	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	X	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	X	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	X	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE		FOUCAULT	Patrick	
72	CU CAEN LA MER	X	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	X	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	X	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	X	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	X	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	X	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	X	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	X	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	X	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	X	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	X	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	X	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	X	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	X	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	X	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	X	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	X	GUEROUT	Eric	X
95	FALAISE		GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	X	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	X	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	X	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE		HEURTIN	Jean-Yves	
100	CU CAEN LA MER	X	HITIER	Bruno	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	X	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	X	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	X	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	X	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	X	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	X	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	X	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	X	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	X	LAMOTTE	G�rard	X
110	CU CAEN LA MER	X	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	X	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	X	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	X	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE		LE TIEC	Dominique	
115	CAMBREMER - DOZULE	X	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	X	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	X	LEBOURGEOIS	Andr�	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	X	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	X	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	X	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	X	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	X	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO		LELANDAIS	Jacques	
126	SUISSE NORMANDE	X	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	X	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	X	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	X	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	X	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	X	LEREVEREND	Beno�t	X
133	FALAISE		LEROY	Eric	
134	CU CAEN LA MER	X	LHOTELLIER	Micka�l	
135	SUISSE NORMANDE	X	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO		LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	X	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	X	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	X	MANACH	G�rard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	MARIE	G�rard	X
141	BAYEUX	X	MARIE	G�rard	X
142	CREULLY - DOUVRES	X	MARIE	Jo�l	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	X	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	X	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	X	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	X	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	X	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	X	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	X	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	X	MOISSON	Jean-Fran�ois	
153	ISIGNY - TREVIERES	X	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	X	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO		MULLER	Lionel	
156	BAYEUX	X	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO		PHILIPPE	Jean-Marc	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	X	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	X	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO		PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	X	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	X	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	X	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE		POURNY	Pascal	
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	X	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	X	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	X	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	X	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	X	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	X	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	X	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	X	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	X	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO		SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	X	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	X	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	X	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	X	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	X	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	X	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	X	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	X	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	X	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	X	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO		TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	X	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	X	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO		VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	X	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	X	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	X	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
2	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY -CAUMONT
3	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
4	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
5	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
7	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
8	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
9	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
11	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
12	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	181	181	115	12	127

Le SDEC ÉNERGIE (précédemment le SIGAZ pour cette compétence) a conclu avec la société ANTARGAZ, trois conventions de concessions pour le service public de la distribution de gaz : les 22 septembre 2005 (DSP1), 26 octobre 2007 (DSP2) et 26 décembre 2008 (DSP3).

Le 31 mars 2017, est intervenue une opération de fusion par absorption de la société FINAGAZ. Cette fusion a entraîné la dissolution de la Société FINAGAZ et le changement de dénomination de la société ANTARGAZ, qui se dénomme désormais « ANTARGAZ FINAGAZ ».

La commission « Concessions Gaz », réunie le 31 août 2017 et le Bureau Syndical, réuni le 15 septembre 2017, proposent au Comité de se prononcer sur la signature de trois avenants ayant pour objet d'acter le changement de dénomination sociale du concessionnaire ; ANTARGAZ FINAGAZ reprenant ainsi l'ensemble des droits et obligations prévues au titre des conventions susvisées, initialement conclues entre le SDEC ÉNERGIE et ANTARGAZ.

Ces projets d'avenants ont été transmis aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe C de la note de présentation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter les trois avenants proposés ;
- autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DE CAEN
14 DEC. 2017
- CONSEIL -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LA COMMUNE DE BARON SUR ODON

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	127	13	140

Dans le cadre de l'aménagement urbain de son territoire, la commune de Baron sur Odon, dont la compétence « gaz » est transférée au SDEC ÉNERGIE depuis le 12 mars 1998, a souhaité bénéficier d'une desserte gazière dans un avenir proche et a donc sollicité le syndicat, pour réaliser ces infrastructures de réseau et les exploiter.

Suite à l'ouverture des marchés de l'énergie, l'extension de la concession gaz à de nouvelles communes a fait l'objet d'une mise en concurrence.

En application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., le Comité syndical du 6 avril 2017, après avis consultatif de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), a décidé de mettre en œuvre, comme mode de gestion de ce futur service, une Délégation de Service Public (DSP).

La mise en concurrence s'est organisée en trois phases distinctes, de mai à décembre 2017 :

- Phase 1 : Appel à candidatures sur la base d'un document programme ;
- Phase 2 : Mise à disposition aux candidats retenus du dossier de consultation, avis sur les offres par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 28 septembre 2017 ;
- Phase 3 : Négociations du 29 septembre au 23 novembre 2017.

Pour rappel, le choix du délégataire appartient au Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE. La notification de cette DSP est envisagée fin décembre 2017, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018.

Comme prévoit la procédure spécifique appliquée aux DSP, il a été transmis aux représentants du Comité Syndical, 15 jours avant sa séance du 12 décembre prochain, le rapport d'analyse des offres et le projet de contrat.

Le Bureau Syndical du 1er décembre 2017 a émis un avis favorable sur ce projet.

Vu la délibération du 12 avril 2017 pour laquelle le Comité Syndical a autorisé :

- le lancement de la procédure de mise en concurrence de délégation de service public pour la desserte en gaz de la commune de Baron sur Odon
- le Président d'engager avec les candidats retenus, des négociations portant sur les aménagements techniques et financiers à leurs propositions initiales

Vu le rapport du Président en date du 23 novembre 2017 sur le choix du délégataire de service public joint à la note de présentation adressée en pièce jointe de l'ordre du jour ;

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service public de distribution de gaz, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire en lui exposant ses motifs et en présentant l'économie général du contrat.

Il est ainsi proposé de retenir l'offre de l'entreprise GRDF, comme elle est décrite pages 44 à 47 de la note de présentation adressée en pièce jointe de l'ordre du jour.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le choix de l'entreprise GRDF en tant que délégataire du service public de distribution publique de gaz sur la commune de Baron sur Odon,*
- *d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes jointes,*
- *d'autoriser le Président à signer le contrat de délégation de service public et tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE de CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : CRÉATION D’UNE RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LES COMPÉTENCES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR ET/OU DE FROID » ET VALIDATION DE SES STATUTS.

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIGEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY - CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM
14	Romain BAIL	CUCM	Joël BELLANGER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	126	14	140

Le Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE est doté, depuis le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences « Energies Renouvelables » et « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ».

Ces compétences permettent au syndicat :

- d'installer des infrastructures d'énergies renouvelables ;
- d'assurer la maintenance de ces équipements et installations ;
- de produire et de vendre de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid.

Dans ce cadre, il s'agit, pour le syndicat, d'une activité de service public présentant un caractère lucratif et commercial qui justifie la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), conformément à l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de créer une régie à autonomie financière sans personnalité morale, comme choix de mode de gestion de ce service public, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré au syndicat, tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

La régie à autonomie financière aura en charge le suivi des activités de production et de vente d'énergies renouvelables et de réseau de chaleur et/ou froid.

La régie à autonomie financière dispose d'un conseil d'exploitation dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement sont définies dans les statuts annexés à la présente délibération.

Le projet de statuts de cette régie à autonomie financière sans personnalité morale, comprenant 4 titres et 19 articles (nom, siège social, objet et missions, dotation initiale, rôle du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, rôle du conseil d'exploitation, encadrement, budget, fin), a été transmis aux représentants au Comité Syndical, préalablement à la réunion – Annexe D de la note jointe à la convocation).

Vu les statuts du SDEC ÉNERGIE en date du 1^{er} janvier 2017, validés par le Comité Syndical du 6 septembre 2016 et applicables par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Calvados, saisi le 16 novembre pour l'organisation générale de la régie,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), réunie le 29 novembre 2017,

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 14 novembre 2017 et du Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2017, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, de cette régie à autonomie financière « ENR » et d'en approuver les statuts.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- *d'accepter la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale, pour les compétences « Energies Renouvelables » et « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid », à compter du 1^{er} janvier 2018 ;*
- *d'approuver les statuts de cette régie dénommée « Régie ENR » ;*
- *de désigner membres du Conseil d'Exploitation de cette régie : M. Jacques LELANDAIS, Président du SDEC Energie, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} vice-Présidente en charge de l'énergie, M. Philippe LAGALLE, 2^{ème} vice-Président en charge de l'administration et des finances et MM. Claude CHESNEL et Joël BELLANGER, respectivement membres des commissions « Energie » et « Administration-Finances »;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 DEC. 2017
14 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES D’EXERCICE DE LA
COMPETENCE «CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »**

L’an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEO	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAU	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAU	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAU	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM
14	Romain BAIL	CUCM	Joël BELLANGER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	124	14	138

Le Président rappelle que, conformément à l'article 3.2 de ses statuts, le syndicat exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, aux lieux et place des membres qui en font la demande, la compétence « contribution à la transition énergétique », en menant au profit de ces membres des actions dont le contenu est fixé par délibération du Comité syndical.

Une convention conclue entre le Syndicat et le membre concerné détermine, parmi les actions énoncées dans la délibération du Comité syndical susvisée, celles qui doivent être menées par le Syndicat ainsi que les modalités de cette intervention.

Conformément aux aides et contributions financières, adoptées, chaque année, par le Comité Syndical, le coût des actions réalisées par le SDEC ÉNERGIE sera financé par les deux parties.

La collectivité qui transfère sa compétence bénéficie également d'une dotation annuelle, pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique. Les actions éligibles au financement sont prioritairement celles préconisées dans le cadre des actions réalisées par le SDEC ÉNERGIE.

Les modalités de calcul de cette dotation annuelle, sont déterminées annuellement par le Comité Syndical.

Il est proposé au Comité syndical que les actions relevant de l'accompagnement du syndicat dans le cadre du transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique » des collectivités membres, soient les suivantes :

- o La planification énergétique (élaboration et suivi du PCAET, diagnostic énergie intercommunal) ;
- o Le patrimoine bâti, en matière d'efficacité énergétique (CEP, suivi énergétique, EES, réalisation des travaux préconisés par les études et diagnostics menés) ;
- o Le développement des énergies renouvelables (réalisation de notes d'opportunités) ;
- o Les réseaux (diagnostic éclairage, électricité, gaz) ;
- o Les animations sur le thème de l'énergie (animation scolaire, prêt des expositions nomades, animation autour de la Fabrique Énergétique).

La collectivité choisit une action dans quatre de ces cinq thématiques.

Les conditions administratives, techniques et financières, transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion (annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation) détaillent l'étendue des missions du syndicat et les modalités pratiques qui régissent l'exercice de ladite compétence. Elles devront être acceptées, sans réserve, par la collectivité qui souhaite transférer sa compétence au syndicat.

Vu les statuts du SDEC ÉNERGIE en date du 1er janvier 2017, validés par le Comité Syndical du 6 septembre 2016 et applicables par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Énergie » en date du 2 octobre 2017 et du Bureau Syndical du 20 octobre 2017, le Président propose au Comité Syndical d'accepter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ainsi proposées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *décide de valider les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ainsi proposées (jointes en annexe) ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

14 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPETENCES « CYCLE DE L'EAU »

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	X
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	X
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	X
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY - CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM
14	Romain BAIL	CUCM	Joël BELLANGER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	121	14	135

Dans la continuité de la loi NOTRe qui prévoit de confier au 1^{er} janvier 2020 l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes à fiscalité propre, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados 2016 vise, en particulier, la réorganisation territoriale des structures en charge de ces deux compétences.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical a souhaité évaluer la pertinence, pour le syndicat, fort de son expérience de la gestion des réseaux d'énergie, d'accompagner les collectivités qui le souhaiteraient, dans la gestion de ces deux compétences.

Une commission Ad 'Hoc, composée d'élus du Bureau Syndical, s'est réunie plusieurs fois, pour mener les investigations préalables nécessaires, et a rencontré certains acteurs de ces domaines de compétences.

Ces premiers retours d'informations et d'expériences ont permis au Bureau Syndical du 20 octobre 2017 de décider de solliciter l'avis du Comité Syndical, avant de s'engager plus en avant sur ce projet.

Le SDEC ENERGIE verrait ainsi ses statuts révisés à échéance du 1^{er} janvier 2019, afin d'inscrire deux nouvelles compétences optionnelles :

- Pour le service public de l'eau potable, comprenant notamment les prestations d'exploitation, de maintenance et de travaux sur les réseaux et ouvrages, tant pour la production, le traitement, le contrôle, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- Pour le service public de l'assainissement, comprenant :
 - o l'assainissement collectif – notamment les prestations d'exploitation, de maintenance et de travaux sur les réseaux et ouvrages ;
 - o l'assainissement non collectif (SPANC) - notamment les contrôles de conformité des installations neuves et des installations existantes, l'étude et la réalisation des zonages des chemins communaux, le suivi des réhabilitations des installations non conformes...

Le mode de gouvernance du syndicat, inscrit dans les statuts révisés, recherchera à privilégier une représentativité décentralisée s'attachant aux relations de proximité élus/usagers.

Afin de répondre aux besoins des acteurs actuels et futurs de ces deux compétences « eau potable » et « assainissement », un travail collaboratif concerté sera effectué pendant le premier trimestre de l'année 2018 pour valider la pertinence de la démarche de partenariat envisagé du syndicat.

Plus précisément, sur la base de deux réunions générales d'information, organisées en début d'année, au SDEC ÉNERGIE sur ce projet à destination des Présidents d'EPCI à FP et de SIAEP et communes en régie, le syndicat proposera l'organisation de réunions individualisées et délocalisées sur site à leur demande.

Dans ce cadre, le Président sollicite le Comité Syndical pour l'autoriser à continuer les travaux du Bureau Syndical sur la pertinence ou non d'une évolution des statuts du syndicat pour lui permettre d'exercer ces nouvelles compétences à la carte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 100 voix pour, 30 abstentions et 5 voix contre :

- décide de mandater le Président pour poursuivre les travaux du Bureau Syndical visant la révision des statuts du syndicat pour lui permettre d'exercer ces nouvelles compétences à la carte ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

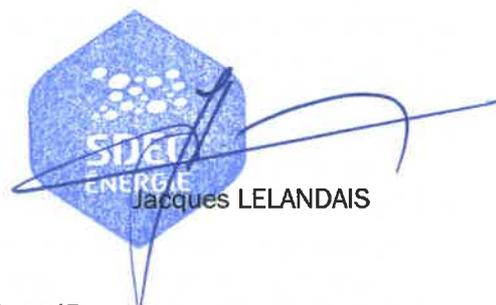
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DE CALVADOS

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

14 DEC. 2017

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.